



CHAMBRE D'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
NOUVELLE-CALÉDONIE
cap-nc.nc

La Calédonie AGRICOLE

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DÉC. 2023 / JANV. 2024 N°194



webapp.cap-nc.nc

page 10

L'ACTU

Atelier en Polynésie
sur les systèmes
alimentaires

page 14

L'ACTU

Cantines à l'unisson :
pour une alimentation
durable

page 34

VÉGÉTAL

La filière patates
douces en cours
de structuration

LE DOSSIER page 18

La pêche met le cap sur l'avenir



ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ

LE FIAF VOUS PROPOSE DE NOUVEAUX OUTILS

Changez votre vision de la formation !

1^{er}
DÉCEMBRE
2023

1 UN NOUVEL ESPACE ADHÉRENT

Un nouvel outil simple et intuitif pour vos demandes de financement, pensé pour répondre à vos besoins.

Créez en toute autonomie votre compte pour effectuer vos demandes de financement pour 2024.

2 UN NOUVEAU JEU : ÉLÉMENTS

Un jeu en ligne pour mieux gérer la formation dans votre entreprise :

- analyser vos besoins en formation de votre entreprise,
- effectuer des achats efficaces,
- évaluer l'impact de vos formations.

Avancez à votre rythme **et selon vos objectifs !**

Pour en savoir plus :

www.fiaf.nc



MANGEONS LOCAL !

En cette fin d'année, plusieurs signaux nous encourageant quant à l'ambition portée par cette mandature, visant à mettre plus de produits locaux dans l'assiette des Calédoniens.

Sur notre territoire, le formidable succès de la 21^e édition du marché paysan à La Foa, avec près de 2 000 visiteurs, l'élan conservé des *Cantines à l'Unisson* ou la très belle première de l'événement *CAP sur la pêche !*, organisé à Nouméa fin novembre, manifestent de l'attrait des Calédoniens pour les produits locaux. Un attrait qui vient d'ailleurs se formaliser avec le lancement de la marque « *PRODUIT EN NOUVELLE-CALÉDONIE* », dont la CAP-NC est partenaire aux côtés de la CCI, la CMA et la Finc.

Par ailleurs, les missions menées en Polynésie française (Pafika Ma'a), à La Réunion (mission exploratoire agroalimentaire) ou dans l'Hexagone (dont Tech&Bio) ont été riches en enseignements et en synergie régionale, tant en termes de transition alimentaire qu'en termes de projets d'agro-transformation. Depuis, la visite de Thomas Moutame, président de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire de Polynésie française, est encore venue renforcer notre conviction que cette transition, déjà bien engagée chez nos cousins polynésiens, est possible. À nous de renforcer nos synergies tant les problématiques sont communes !

Et, comme en témoignent dans cette édition le dossier consacré au secteur de la Pêche ou l'article sur la filière des tubercules tropicaux et ses formidables marges de progression, nous avons encore de belles terres à gratter et de beaux caps à franchir !

Début 2024, nous afficherons plus fort encore cette ambition du « *Mangeons local* » en associant cet intitulé, fièrement revendiqué, à toutes les actions de la CAP-NC s'inscrivant dans le droit fil de notre projet stratégique, « +25 % de produits locaux dans nos assiettes », auquel nous espérons faire adhérer tous ceux qui, comme nous, savent combien notre sécurité alimentaire est un socle impératif.

Jean-Christophe Niaoutou,
Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche



ÉDITO

La Calédonie agricole est une publication de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
BP 111 - 98 845 Nouméa Cedex / Tél. 24 31 60 / Fax 28 45 87 / mail : accueil@cap-nc.nc
Directeur de publication : Jean-Christophe Niaoutou
Directeur général : Guylain de Coudenhove
Chargée de communication : Alizée Maio
Coordination : Passerelle - tél. 76 29 14

Ont contribué à ce numéro :

• Secrétariat de rédaction : Autrement Dit - tél. 75 72 14
• Rédaction : Chambre d'agriculture et de la pêche (Pauline Berhault, Fanny Contensou, Alexandre Étuvé, Vincent Galibert, Jonas Goimier, Valérie Hanne, Laura Henry, Luen Iopue, Yoann Kerhouas, Denis Labiau, Sabrina Lucien, Alizée Maio, Pierre-Louis Messonnier, Joelle Metua, Pauline Meurlay, Didier Pastou, Aude Robelin, Sophie Tron, Sébastien Utard), Passerelle (Séverine Aguilar, Marie-Lise Calabretto, Valérie Kempf, Géraldine Lefèvre, Marie-Hélène Merlini), Chloé Fontfreyde (Opao NC), Romain Gueyte (CPA), Eugénie Kerleau (Groupama-Gan), Claire Lataste (Bio Calédonia), Virginie Leclerc-Roques (Fiaf), Yolaine Mauffrey (CFPPA Sud), Marine Robic (CFPPA Nord), Chloé Saglibène (Valorga), Anne-Julie Turchi (Repair)
• Conception graphique : Alizée communication - tél. 91 08 42

Photo de couverture : © Thomas Day

Régie publicitaire : agence Rezo - tél. 28 63 01 / 77 19 72 / 87 74 93 - rezomedias@gmail.com

Impression : Artypo

ISSN : 1257 - 0397

La Calédonie agricole est tirée à 3 900 exemplaires.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Uniquement sur abonnement - Pour vous abonner (6 numéros par an), contactez-nous à comm@cap-nc.nc



> www.cap-nc.nc

> Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie

> webapp.cap-nc.nc

04 LES BRÈVES

08 L'ACTU

- L'actu des élus
- Lancement de la marque Cagou
- Atelier sur la durabilité des systèmes alimentaires en Polynésie française
- Mission à La Réunion sur la transformation des fruits et légumes
- Retour sur les cantines à l'unisson et le Village de l'alimentation
- L'assurance CAMA
- Le dock des engrais : devis & facture

18 DOSSIER

- La pêche a le vent en poupe

24 ANIMAL

- En bref
- Mission autour de l'élevage en Métropole
- Tout savoir sur la peste porcine africaine

30 VÉGÉTAL

- En bref
- Fiche technique - Phytopharmacie des cultures fourragères
- Projet PERENNE : des pépinières associatives se mobilisent
- La filière patates douces en cours de structuration

36 PÊCHE

- En bref

38 TECHNIQUE & INNOVATION

- En bref
- Fiche technique - matière organique : le rôle de la MO dans les sols

40 FORMATION

- En bref
- Les prochaines formations agricoles

42 NOTRE RÉSEAU

- L'actualité de nos partenaires
- Bienvenue à la ferme
- Le coin des affaires

Envoyez vos infos à redac@cap-nc.nc

WebApp!



Du champ à votre smartphone,
toute l'actu agricole!
webapp.cap-nc.nc

Flashez-moi !



La CAP-NC au forum L'économie calédonienne de demain



© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

La Chambre d'agriculture et de la pêche a été partenaire de l'événement, organisé les 9 et 10 octobre à la Station N de Nouville. Son président, Jean-Christophe Niaoutou, a notamment participé à la table ronde aux côtés des membres du gouvernement et des acteurs économiques sur la thématique : quelles solutions pour construire nos autonomies économiques ? Alimentation, énergie et décarbonation, transformation locale... L'occasion de revenir sur un sujet commun essentiel, la sécurité alimentaire en Nouvelle-Calédonie, et sur l'ambition de la mandature 2023-2027, +25 % de produits locaux dans les assiettes des Calédoniens, et notamment ses principaux enjeux que sont l'installation et la transmission, l'eau et le foncier. Des échanges constructifs et complémentaires, pour avancer solidairement et efficacement vers l'autonomie économique de demain.

La semaine européenne de la réduction des déchets, organisée par l'Ademe, s'est déroulée du 18 au 26 novembre. La thématique à l'honneur cette année : les emballages, la sobriété avant le recyclage. Pour rappel, la Serd promeut toutes les initiatives de sensibilisation à la gestion durable des ressources et à la réduction des déchets.



Le président de la Chambre d'agriculture et de la pêche, les élus et les équipes vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année !

Pour information, le siège et les antennes de la CAP-NC seront fermés les lundis 25 décembre et 1^{er} janvier. Les équipes vous accueilleront aux horaires habituels les mardis 26 décembre et 2 janvier.

L'Agriculture responsable fait un carton !

Il y a quelques semaines, les consommateurs découvraient sur le stand Blanchard Producteur du marché de la Moselle de jolies boîtes en carton estampillées Agriculture responsable. Un emballage écologique spécialement conçu pour protéger et valoriser les fruits et légumes issus des exploitations certifiées. L'association REPAIR a imaginé et conçu le prototype et c'est l'entreprise locale CMF-Ecobag qui a été choisie pour assurer sa production. Aujourd'hui, le producteur commercialise ses boîtes de tomates, de courgettes jaunes et vertes et d'aubergines auprès de magasins adhérents de REPAIR : Auchan Motor Pool, Auchan Savannah, Cap Fraîcheur Belle Vie et Myshop Supermarché Nouville. Avec une quarantaine de producteurs certifiés à ce jour, le réseau REPAIR promet un bel avenir à cette boîte locale et respectueuse de l'environnement !



+ d'infos

REPAIR

Tél. : 74 76 24 - contact@repair.nc - repair.nc

Encore quelques jours pour participer au CGA

L'édition 2024 du Salon international de l'agriculture aura lieu du 24 février au 3 mars. Producteurs et transformateurs, si vous souhaitez représenter la Nouvelle-Calédonie et mettre en avant la qualité de vos produits et votre savoir-faire, il reste quelques jours pour participer au Concours général agricole. Les inscriptions sont encore ouvertes pour les produits suivants :

- > Jusqu'au 11 décembre : cidres et poirés, eaux de vie, épices, huiles de noix, produits de l'aquaculture, mistelles (vins de liqueurs & pommeaux), rhums et punches, viandes.

Pour vous inscrire en ligne, rendez-vous sur concours-general-agricole.fr

Si vous n'avez pas accès à internet, contactez le siège ou les antennes de la CAP-NC





Depuis le 20 novembre, Guylain de Condanhove est le nouveau directeur général de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie. Après une expérience de 10 ans au sein de l'Établissement des prix agricoles (Erpa) et de conseiller auprès du membre du gouvernement en charge de l'agriculture, l'ingénieur en agroéconomie rejoint l'Agence rurale en 2019 en tant que chargé de mission avant d'y occuper le poste de directeur adjoint. Les élus et les équipes de la CAP-NC lui souhaitent la bienvenue !

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



Les EEE sont l'une des principales menaces pour la biodiversité et peuvent faire des ravages dans les milieux agricoles. Parmi ces espèces envahissantes présentes sur le territoire, le *Sporobolus* s'étend de manière exponentielle dans les pâturages. Aussi, les groupements de défense sanitaire animal et végétal de la CAP-NC travaillent avec l'ensemble de leurs partenaires pour mettre en place un dispositif d'accompagnement afin de lutter efficacement contre cette menace. Plusieurs fiches techniques, notamment sur la gestion des pâturages et les méthodes de prévention, sont en cours de finalisation et seront diffusées début 2024.

Gestion des déchets : la province Sud s'engage

Après un premier Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets pour la période 2018-2022, la province Sud poursuit ses efforts en faveur de l'environnement en intégrant à son nouveau plan stratégique, établi pour les cinq prochaines années, les enjeux majeurs de la transition écologique et les principes de l'économie circulaire.

Les ambitions du SPPGD 2023-2027 :

- > Améliorer la résilience de l'économie locale
- > Renforcer le lien social
- > Soutenir l'attractivité et la création d'emplois
- > Préserver les ressources naturelles



Les aides de l'Agence rurale

> **Aide à l'achat d'intrants** : le dispositif est maintenu cette année. Pour les intrants achetés depuis le 1^{er} juillet, l'indice de référence pris en compte sera celui de janvier 2023. Sont éligibles les aliments pour animaux (sauf l'aquaculture), les engrais et les semences. Les conditions pour en bénéficier : avoir pour activité unique l'agriculture et être inscrit au registre de l'agriculture et de la pêche. Les justificatifs sont à envoyer avant le 31/01/2024.

> **Aide à la commercialisation des fruits, légumes et tubercules tropicaux en province Nord et des Îles** : elle est renouvelée avec un effet rétroactif pour l'année 2023. La date limite d'envoi des pièces justificatives est fixée au 31 janvier 2024.

> **Aide à l'achat d'aliments sécheresse** : pour en bénéficier, il est nécessaire d'être inscrit au dispositif Plan foïn.

Pour connaître les conditions, contactez-nous !

Renseignements Tél. 26 09 60 - contact@agencerurale.nc - agence-rurale.nc



CAP sur la pêche : une première réussie !

Après Aterpêche, l'atelier régional de capitalisation sur les pêches côtières programmé à la Communauté du Pacifique du 20 au 24 novembre dans le cadre de PROTEGE, la CAP-NC, avec le soutien de l'Agence rurale et le gouvernement, organisait samedi 25 novembre, quai des pêcheries à Nouville, l'événement CAP sur la pêche, qui a attiré plus de 1 000 personnes. Au programme : marché de la mer avec stands de pêcheurs qui proposaient poissons, crabes, langoustes ou achards, cooking show du chef maréen Alphonse Koce pour valoriser le vivaneau et la langouste, visite guidée des palangiers décrivant la vie à bord, les techniques de pêche, le fonctionnement des navires, etc. Les visiteurs ont aussi pu échanger avec les élus présents lors de la matinée, Jean-Christophe Niaoutou, Mario Lopez, Benoît Beliaeff et Thierry Chantreux. Un beau succès pour cette première édition qui mettait à l'honneur la pêche locale !





Bientôt une formation sur les maladies et ravageurs des cultures

Jeudi 7 décembre, la CAP-NC propose aux agriculteurs et maraîchers une initiation à la reconnaissance des maladies et ravageurs des cultures à Dumbéa. La formation vise à maîtriser les termes techniques liés aux affections phytosanitaires, différencier les dégâts d'un bioagresseur ou d'un problème physiologique, rechercher et identifier sur le terrain les insectes, les maladies et les auxiliaires des cultures. Des moyens de gestion seront aussi abordés. Les salariés peuvent en bénéficier gratuitement grâce au Fiaf. Renseignez-vous au 47 68 68 ou par mail à contact@fiaf.nc

Pour en savoir +

**et vous inscrire, contactez la CAP-NC :
tél. 24 63 74 - formation@cap-nc.nc**



Semaine de
**l'Economie
Sociale et
Solidaire**



Zoom sur l'économie sociale et solidaire

C'est à l'initiative de l'AFD (Agence française de développement) que la deuxième édition de la semaine calédonienne de l'économie sociale et solidaire (ESS) a été organisée du 20 au 26 novembre sur tout le territoire. L'opération vise à mieux faire connaître les modèles économiques de l'ESS qui mettent en avant la solidarité et le vivre ensemble et à faire émerger de nouveaux projets. Vectrice de fraternité et de cohésion, l'ESS contribue à une économie plus inclusive, sociale et durable et constitue un fort potentiel de création d'emplois et un accélérateur d'innovations. Au programme : conférences, tables rondes, ciné-débat, rencontres, débats, webinaires, etc.

Pour en savoir plus sur l'ESS & l'agriculture et la pêche, rendez-vous sur cap-nc.nc

Les produits locaux à l'honneur sur la côte Est

Les 6 et 7 octobre, Ponérihouen a accueilli la deuxième édition de sa mini-foire aux couleurs agricoles. L'occasion pour le président de la CAP-NC, Jean-Christophe Niaoutou, d'échanger avec les élus de la commune qui partagent la même volonté de voir se développer les projets agricoles sur la côte Est. Les équipes de la chambre se sont rendues sur place pour présenter aux visiteurs le secteur agricole local, les signes de qualité - notamment le label Poulet fermier élevé en plein air, les démarches pour s'inscrire au registre de l'agriculture et de la pêche, les mesures d'accompagnement aux ressortissants, les formations et la diversité des métiers agricoles.



Participez à l'enquête de l'Ademe sur le changement climatique

Soutenue par le Fonds Pacifique, l'Ademe a pour objectif de mettre en place un observatoire des effets du réchauffement climatique pour les trois territoires français du Pacifique. Il vise à valoriser et coordonner les initiatives locales en termes d'adaptation au changement climatique, à renforcer les connaissances sur les risques et les impacts sociétaux associés, et à accompagner et mobiliser les politiques publiques et les porteurs de projet.

Pour participer à l'enquête, cliquez sur
<https://surveys.ramboll.com/servlet/com.pls.morpheus.web.pages.CoreRespondentCollectLinkAnonymous>



Bravo aux lauréats du concours des étals

La soirée de remise des prix du concours des étals fruits et légumes, organisé par l'Ifel-NC et soutenu par l'Agence rurale, a eu lieu le 19 octobre en présence de l'ensemble des participants, du jury et des partenaires de l'événement.

Pour connaître la liste des gagnants, rendez-vous sur [Facebook](https://www.facebook.com/Fruits-et-Légumes-NC) Fruits et Légumes NC



⬇ **UFORCE 600**
41 cv 4x4 EPS
2 places Homologable
1 085 000 F*



⬆ **UFORCE 1000XL**
80 cv 4x4 EPS 6 places Homologable
1 533 000 F*



⬆ **UFORCE 1000**
80 cv 4x4 EPS
3 places Homologable
1 365 000 F*



⬇ **CROSSFIRE 400 GT**
26 cv 4x4 2 places
790 000 F*



⬆ **CFORCE 625 TOURING**
45 CV 4X4 EPS 2 places Homologable
805 000 F*



⬆ **LANDBOSS**
DIESEL KUBOTA JAPON
1123 CC 25 CV
3 PLACES 4X4 EPS
1 498 000 F*

* Prix Hors taxes avec défiscalisation de 30 %. Sous conditions de l'acceptation du dossier. SAV assuré. Stock de pièces détachées



MAZDA BT50
de nouveaux modèles,
de nouvelles sensations.





LES RENDEZ-VOUS DE JEAN-CHRISTOPHE NIAUTOU, PRÉSIDENT DE LA CAP-NC

DATE	INSTITUTION	THÉMATIQUE	AUTRES ÉLUS PRÉSENTS
27 septembre	Congrès	Commission spéciale Ruamm	
28 septembre	Finc	Conférence de presse - lancement marque Cagou	
6 octobre	Foire de Ponérihouen	Représentation de la CAP-NC	
11 octobre	CAP-NC	Réunion agriénergie	Caroline Faivre, Franck Soury-Lavergne
13 octobre	La Foa	Visite de la FCTE	
18 octobre	CMA-NC	30 ^e anniversaire du CFA de Nouville	
19 octobre	CEPPANC	Réunion porcs plein air	
26 octobre	CAP-NC	Rencontre avec Taivini Teai, ministre de l'Agriculture - Polynésie française	Angelo Devaud, Christian Georget
27 octobre	NC ÉCO	Rencontre avec Denise Campbell Bauer, ambassadrice des États-Unis en France	
7 novembre	RSMA	Rencontre avec le commandant en chef, le général Lepoux	Christian Georget, Raynald Washetine
7 novembre	Nouméa	Réunion Apiculture - projet charte apicole	Caroline Faivre, Christian Georget, Philippe Lemaître, Raynald Washetine
9 novembre	Lycée Michel-Rocard	Rencontre avec Jean-Nicolas Mazeaud, directeur - Pouembout	Grégory Weiss
10 novembre	Haut-commissariat	Rencontre avec le secrétaire général, Stanislas Alfonsi	
13 novembre	La Foa	Visite d'une exploitation avec la délégation polynésienne de l'association des maires de la Polynésie française	
13 novembre	FEDOM	Réunion en visio	
16 novembre	Agence rurale	Conseil d'administration	
16 et 17 novembre	Antennes de la CAP-NC - province Sud	Visite d'une exploitation, du CGS et de la station élevage de Nessadiou avec Thomas Moutame, président de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire de Polynésie française	Angelo Devaud, Christian Georget, Tony Newland
21 novembre	Maré	Visites techniques d'exploitations agricoles	Rudy Devillers, Marianna Mati, Raynald Washetine
25 novembre	Nouméa	Événement : CAP sur la pêche	Benoît Beliaeff, Thierry Chantreux, Mario Lopez
26 novembre	Visite ministérielle	Rencontre du monde économique local avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances	

LES RENDEZ-VOUS DES ÉLUS

DATE	INSTITUTION	THÉMATIQUE	ÉLUS PRÉSENTS
28 septembre	Gouvernement	Comité de l'eau	Johan Kuhn
1 ^{er} octobre	Nouméa	Village de l'alimentation	Laure Moisson
du 2 au 6 octobre	Polynésie française	Atelier régional sur la durabilité des systèmes alimentaires PROTEGE	Abel Cica, Caroline Faivre, Mario Lopez, Grégory Weiss
12 octobre	CAM	Comité Fonds de développement des espèces bovines	Christian Georget
12 octobre	Adecal-Technopole	Conseil d'administration - bureau	Caroline Faivre
du 15 au 21 oct.	La Réunion	Mission exploratrice agroalimentaire	Jean-Philippe Bougault
18 octobre	Nouméa	Réunion Certiphyto CAP-NC avec la Davar et la Dafe	Grégory Weiss
20 octobre	Haut-commissariat	Visite d'Emmanuelle Wargon, présidente Commission régulation de l'énergie	Franck Soury-Lavergne
21 octobre	Salon de la pêche et nautique du Nord	Représentation de la CAP-NC	Thierry Chantreux, Abel Cica, Mario Lopez
23 octobre	Communauté du Pacifique	Cérémonie de signature partenariat CPS-gouvernement	Mario Lopez
25 octobre	Adecal-Technopole	Bureau	Caroline Faivre
26 octobre	Davar	Commission Calamités agricoles	Rudy Roy
30 octobre	Davar	Commission Fonds de développement des espèces porcines	Sylvie Birot, Marianna Mati
31 octobre	Davar	Commission Fonds de développement des espèces ovine, caprine et cervidés	Angelo Devaud, Christian Georget
31 octobre	Sivap	Comité consultatif des produits phyto à usage agricole et jardin	Dylan Debien
2 novembre	Adecal-Technopole	Bureau	Caroline Faivre
2 novembre	SODIL	préparation Salon international de l'agriculture 2024	Caroline Faivre
8 novembre	Lycée Michel-Rocard	Conseil d'exploitation agricole	Grégory Weiss
du 10 au 12 nov.	Maré	Comité Fête du Wajuyu	Raynald Washetine
15 novembre	IAC	Comité de pilotage de la programmation	Jean-Philippe Bougault, Caroline Faivre
15 novembre	Ocef	Conseil d'administration	Rudy Roy
16 novembre	Adecal-Technopole	Bureau	Caroline Faivre
16 novembre	Cese	Loi du pays relative au domaine public de l'eau et la ressource en eau	Dylan Debien
20 novembre	Filière porcine	Présentation du livre blanc	Steeven Marcias
22 novembre	IAC	Conseil d'administration	Jean-Philippe Bougault

DATE	COMMISSIONS ET COPIIL	NBRE D'ÉLUS PRÉSENTS
24 octobre	Commission pôle Animal	11
24 octobre	Commission pôle Végétal	6
26 octobre	Groupe de travail transversal Siège	3
31 octobre	Commission Développement durable	6

DATE	COMMISSIONS ET COPIIL	NBRE D'ÉLUS PRÉSENTS
2 novembre	Commission des Finances	11
7 novembre	Groupe de travail transversal +25 %	9
8 novembre	Groupe de travail transversal Eau	3
8 novembre	Restitution mission pôle Animal - Métropole	9
16 novembre	Commission Centre de gestion Sud	2

« PRODUIT EN NOUVELLE-CALÉDONIE » : une marque est née !

La marque, portée par la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (Finc) et les trois chambres consulaires, est désormais sur de bons rails. D'ores et déjà, près d'une cinquantaine d'adhérents battent pavillon avec l'emblème du Cagou. Et des dizaines de producteurs ont fait connaître leur désir de participer à ce bel élan en faveur de la production locale.

Si « Je produis calédonien » était porté exclusivement par la Finc, la marque « **PRODUIT EN NOUVELLE-CALÉDONIE** » dispose, elle, d'un comité de gouvernance élargi, auquel les trois chambres consulaires - Chambre d'agriculture et de la pêche, Chambre de commerce et d'industrie et Chambre de métiers et de l'artisanat - participent. Il s'agit, à travers cette initiative, de promouvoir le plus largement possible les productions locales, qu'elles soient d'origine industrielle, artisanale, agricole ou issues de la pêche.

Pour être en mesure d'utiliser la marque, il convient de faire œuvre de candidature, de respecter le cahier des charges, de passer l'étape d'une visite de contrôle et d'adhérer au dispositif, à hauteur de 5 000 francs par an. La visite de contrôle, assurée par des membres du comité de

gouvernance, a pour objectif de s'assurer que le postulant produit, transforme ou fabrique sur le territoire. À titre de contre-exemple, une simple mise en sachet d'un produit importé ne permettra pas l'obtention de la marque.

FAVORISER LA CONSOMMATION LOCALE

Cette marque n'est pas une initiative isolée. Le « *Made in Fenua* » de nos (presque) voisins de la Polynésie française ou la marque « *Nou la Fé* », dont la notoriété est très forte à La Réunion, ont montré la voie à suivre. Ces marques favorisent la consommation locale tout en assurant une plus grande légitimité des produits de chacun de ces territoires à l'international.

Parmi les premiers adhérents à la marque figure une élue de la CAP-NC, Caroline

Faivre, apicultrice, qui exploite sa production sous la marque Le Rucher sauvage. Pour elle, « adhérer à cette marque est une évidence. Nous avons des produits d'une formidable qualité en Nouvelle-Calédonie, dont des miels largement reconnus pour leurs saveurs et leurs propriétés. Je suis fière de produire et de transformer localement et cette marque vient renforcer cette fierté. Et je ne doute pas que nombre de ressortissants de la CAP-NC emboîteront le pas ».

Le développement de la marque est également très en phase avec l'ambition de la mandature actuelle. C'est bien en mettant toujours plus en lumière les productions locales, en favorisant notamment l'émergence de nouveaux acteurs de l'agro-transformation, que l'objectif des « **+25 % de produits locaux** » dans nos assiettes pourra être atteint !



POURQUOI ADHÉRER ?

- > **Pour valoriser ses produits** en bénéficiant de toute la visibilité de la marque Cagou dans les divers lieux de distribution ;
- > **Pour optimiser ses ventes** ;
- > **Pour mettre en avant son entreprise** grâce à la communication déployée sur les réseaux sociaux et les médias ;
- > **Pour être acteur d'une démarche citoyenne** de valorisation du territoire, des compétences, des savoir-faire locaux, des femmes et des hommes qui composent la production calédonienne, salariés et chefs d'entreprise.

POUR VOUS PORTER CANDIDAT...

Si vous souhaitez entamer la démarche permettant d'obtenir le droit d'utiliser la marque, rien de plus simple. Il suffit d'en faire la demande auprès du pôle Appui aux ressortissants, Fanny ou Arnaud qui vous orienteront vers la personne ressource en charge de l'instruction des dossiers.

Tél. : 24 31 60 - poleressortissant@cap-nc.nc

La durabilité des systèmes alimentaires prend une dimension régionale



La Chambre d'agriculture et de la pêche, en tant qu'acteur majeur de la réflexion pays en faveur de la sécurité alimentaire et d'un système alimentaire plus durable, a pris part au Pasifika Ma'a. Cet atelier de cinq jours sur la durabilité des systèmes alimentaires dans le Pacifique s'est déroulé en Polynésie française début octobre. Dernier rendez-vous autour de cette thématique développée dans le cadre de PROTEGE, il visait à tirer les enseignements des réflexions et initiatives menées sur chaque territoire, à partager expertises et actions concrètes et à rechercher des opportunités de coopération.

Il est temps de repenser nos systèmes alimentaires. Face aux nombreux enjeux comme l'adaptation au changement climatique, la santé des populations ou la sécurité alimentaire, les îles du Pacifique n'ont eu d'autre choix que de s'emparer de cette problématique. Cette dynamique est coordonnée sur les trois territoires français du Pacifique (PTOM) - Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna - par le programme PROTEGE (projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes) financé par le 11^e fonds européen de développement. Pêche, agriculture, santé, environnement, éducation, transport, transformation... La démarche implique une multitude de secteurs et d'acteurs, dont la CAP-NC fait bien évidemment partie.

« NOUS PARTAGEONS LES MÊMES PROBLÉMATIQUES »

Mettre en commun. C'était tout l'objet de ce dernier atelier sur la durabilité des systèmes alimentaires, Pasifika Ma'a, qui a eu lieu en Polynésie française du 2 au 6 octobre. Chacun des trois PTOM a pu préalablement travailler sur la thématique à son échelle, en menant un diagnostic, en recensant les initiatives porteuses et en élaborant un plan de transition alimentaire. Au programme de ce rendez-vous, régional cette fois : la présentation par chaque territoire de la façon dont il s'est approprié la thématique, des ateliers sur les coopérations possibles autour des actions mises en œuvre ainsi que des visites de terrain pour illustrer cela concrètement. Au-delà des trois territoires, de la FAO, du CIRAD² et de l'Union européenne, des représentants d'autres îles du Pacifique sont venus prendre part aux échanges : Australie, Fidji, Kiribati et Samoa. « Taux d'obésité de la population, faible autonomie alimentaire... Nous



Acteurs publics, privés et associatifs, scientifiques, décideurs politiques... Plus d'une centaine de participants étaient présents à l'ouverture de l'atelier.

partageons les mêmes problématiques, rappelle Pauline Meurlay, responsable du pôle Développement durable de la CAP-NC. Il est intéressant alors d'avoir aussi leur vision, de savoir comment ils les ont appréhendées, à travers leur réglementation ou leurs programmes d'actions. »

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ACTEURS ENGAGÉS AUTOUR D'ACTIONS CONCRÈTES

Moments particulièrement enrichissants de l'atelier, les visites ont permis d'illustrer cette coopération régionale à travers le partage très concret des moyens à mobiliser pour une mise en œuvre réussie des initiatives. Les participants ont ainsi pu

rencontrer la mairie de Teva I Uta qui, grâce à l'engagement du maire, le conventionnement des agriculteurs locaux et la centralisation des achats et de la cuisine, a structuré l'approvisionnement en produits locaux des cantines pour assurer les repas quotidiens de 1 300 enfants. Autre visite terrain : celle du pôle d'agro-transformation, une halle technologique disposant de petits équipements de transformation pour que les porteurs de projet puissent tester gratuitement leurs recettes et process avant de commercialiser leurs produits. La Chambre polynésienne de l'agriculture et de la pêche lagonaire a, quant à elle, présenté son kit « potager solidaire », qui permet aux ménages précaires de bénéficier d'un petit espace de

« L'objectif de cet atelier consistait à repérer les thématiques sur lesquelles une collaboration plus large serait possible, et à échanger sur les actions concrètes mises en place dans les trois territoires, avec notamment des visites de terrain en Polynésie française. »



Visite d'un atelier de transformation au port de pêche de Papeete

« Auparavant centré sur la production, le plan de transition alimentaire s'inscrit désormais dans un système sociétal entier. Il prend son point de départ chez le consommateur, et notamment les cantines scolaires. »

culture et de conseil pour tendre vers l'autoconsommation.

La délégation calédonienne s'est fortement intéressée à ces réussites : « *Ce sont des initiatives dont on peut s'inspirer, ou que l'on pourrait transposer ici en bénéficiant de l'expérience et l'expertise de leurs porteurs* ». Bien entendu, la Nouvelle-Calédonie n'est pas en reste. Riche d'un écosystème dynamique (recherche, innovation, agroforesterie, pêche responsable...), elle a pu elle aussi partager avec succès ses initiatives porteuses, telles que la mise en place de signes de qualité, la gestion des déchets de poisson par la province des îles (valorisés en biostimulant pour les plantations), les recettes de transformation de produits traditionnels par Food Forest Connexion ou bien encore les classes du goût en primaire avec Pacific Food Lab.

Pour la CAP NC, « *ces ateliers nous ont apporté de nouvelles pistes pour atteindre notre objectif de +25 % de produits locaux dans l'assiette des Calédoniens, tout en offrant la possibilité de bénéficier d'un réseau à l'échelle du Pacifique pour envisager la mise en place de projets communs* ». Cette étape finale pour PROTEGE va également permettre d'apporter un solide socle de travail au projet de coopération régionale suivant, financé par le prochain fonds européen de développement et tourné vers le verdissement et le bleuissement des systèmes alimentaires dans le Pacifique.

¹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

² Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Une délégation calédonienne, représentative de la variété des secteurs concernés

La CAP NC, à la fois instance représentative des agriculteurs et des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie, et chef de file local du thème Agriculture & Forêt, était représentée par les élus Caroline Faivre, Grégory Weiss, Mario Lopez et Abel Cica, et Pauline Meurlay, responsable du pôle Développement durable.

À leurs côtés :

- L'Agence rurale
- L'Institut agronomique néo-calédonien (IAC)
- L'Adecal-Technopole
- REPAIR
- La direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (Davar)
- La Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (Finc)
- Le service de la Coopération régionale et des relations extérieures (Scrrre)
- L'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC)
- Food Forest Connexion
- Le cluster Pacific Food Lab
- Et les institutions : le gouvernement (transition alimentaire et enseignement), la province Nord et la province des Îles.

« Ce que nous apporte PROTEGE dans cette réflexion autour des systèmes alimentaires, ce sont des ouvertures : quand, avec les autres territoires, on constate qu'on a les mêmes problématiques et les mêmes besoins, il devient essentiel de mettre en commun nos idées, de mutualiser nos compétences et de travailler ensemble. C'est pourquoi le lien avec les autres pays océaniques est primordial. C'est d'ailleurs en se confrontant aux autres qu'on peut réaliser que la Nouvelle-Calédonie n'a pas à rougir : même s'il reste du chemin à parcourir, beaucoup de choses ont déjà été mises en œuvre pour avancer dans la transition agroécologique et alimentaire. Il y a des initiatives intéressantes à importer sur notre territoire : on pourrait s'inspirer des recettes et techniques du pôle d'agrotransformation polynésien, du processus de mise en place des cantines 100 % locales ou des kits potagers solidaires. Mais nous avons aussi des expertises à partager, notamment à travers nos actions sanitaires, nos initiatives culinaires ou encore notre centre apicole calédonien, particulièrement à la pointe. »

CAROLINE FAIVRE,
élue de la CAP-NC

Mission à La Réunion : constats et perspectives...



Du 15 au 21 octobre, à l'initiative de la province Sud, une délégation composée de 10 personnes, dont Jean-Philippe Bougault, élu de la CAP-NC, était à La Réunion dans le cadre d'une « mission exploratoire agroalimentaire ». De nombreuses visites et échanges ont à la fois permis de tisser du lien entre les acteurs et de récolter de précieuses informations susceptibles de nourrir des initiatives locales.

Si notre territoire et celui de La Réunion ont des contextes géographiques et pédoclimatiques très proches, ils diffèrent cependant sur plusieurs points. Outre sa plus grande proximité avec l'Hexagone, l'île Bourbon (son ancien nom !) a une population avoisinant les 900 000 habitants. Sans surprise, son agriculture et sa production agroalimentaire sont donc, globalement, beaucoup plus développées.

A contrario, avec une surface plus de sept fois inférieure à la nôtre, La Réunion fait face à une situation foncière très contrainte. Toutefois, avec 40 000 ha de SAU (surface agricole utile) dont plus de 50 % est consacrée à la culture de la canne à sucre, elle parvient à couvrir, par exemple, 70 % de sa consommation en fruits et légumes.

DES INTERPROFESSIONS PUISSANTES ET STRUCTURÉES

Outre la forte demande, plusieurs facteurs viennent expliquer ce dynamisme. Certes, la structuration des filières et des industries agroalimentaires (IAA par la suite) doit beaucoup aux pouvoirs pu-

blics, et particulièrement à l'Europe, avec des investissements pouvant être financés à hauteur de 70 % ! Mais il convient tout autant de souligner la force des interprofessions, comme l'Arifel (association réunionnaise interprofessionnelle des fruits & légumes) qui regroupe 750 agriculteurs et 10 organisations de producteurs, dont des coopératives majeures, comme Terracoop et ses 150 adhérents (pour 5 500 tonnes de production) ou encore l'Urcopa au titre de la production de l'alimentation animale. Ces interprofessions interviennent de l'amont à l'aval, en intégrant le stockage et la transformation de la production, tout comme sa distribution. Il en est de même pour la pêche et l'aquaculture, secteur très structuré, disposant d'une interprofession et d'un comité des pêches.

DES MARQUES PAYS À FORTE NOTORIÉTÉ POUR PROMOUVOIR LA PRODUCTION LOCALE

A contrario, et malgré la forte population, force est de constater que les IAA sont loin de tourner à plein régime et nécessitent de l'import pour parvenir à y intégrer de

la production locale. Par contre, il est intéressant de souligner que la Chambre d'agriculture a un pôle transformation en son sein. Celui-ci, constitué de trois techniciens, accompagne les agriculteurs dans leur formation, développe des laboratoires et possède même son propre laboratoire mobile. Un exemple à suivre ? La Réunion a également mis en place des marques locales, « Nous la fé » et « 100 % péi », qui jouissent d'une forte notoriété et contribuent à promouvoir la consommation de produits locaux, notamment via une multitude de marchés. Initiative que les élus de la CAP-NC intègrent à leurs réflexions actuelles.

De manière générale, La Réunion doit relever des challenges qui sont aussi les nôtres : outre l'adaptation aux changements climatiques, il s'agit d'intensifier les collaborations, de la « jouer collectif » comme ils le disent, mais aussi de renforcer fortement l'approvisionnement de la restauration collective. Cette ambition n'est évidemment pas sans en rappeler une autre : celle d'accroître de 25 % la part des produits locaux dans nos assiettes, avec les cantines au premier rang des priorités !

Pour consulter le rapport sur la mission, rendez-vous sur cap-nc.nc, rubrique Publications

GAMMES DÉDIÉES À NOS AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS CALÉDONIENS



Accompagnement personnalisé
du financement de votre projet



Toutes les solutions pour l'adduction, l'évacuation, l'assainissement, le pompage, la filtration, la nutrigation et l'irrigation agricole

ESO
Etablissements de Saint-Germain
TEL. : 28.48.23 | esq@esq.nc
NOUMEA

**Disponibles
dans nos 2 magasins**

PLOSTINORD
TEL. : 42.60.00 | plastinord@plastinord.nc
POUEMBOUT



LARGE GAMME DISPONIBLE EN STOCK

Tracteurs - Tracteurs compacts - Tondeuses - Mules - Accessoires agricoles



MARCONNET

DUCOS 28.74.50

KONE 42.58.60

www.marconnet.nc



Construisons notre pays, économisons l'énergie

L'équipe de cuisine du lycée agricole Michel Rocard, à Pouembout, pendant Cantines à l'unisson



© Pacific Food Lab

Notre alimentation à l'honneur

Cantines à l'unisson, Village de l'alimentation, Gourmet Tour... Le contenu de nos assiettes a été l'objet de nombreuses opérations au cours du mois d'octobre. Retour sur ces temps forts qui s'inscrivent dans l'objectif « +25 % de produits locaux dans nos assiettes ».

Éduquer les enfants au goût, mettre en lumière le rôle des chefs de cantine et créer des réseaux entre producteurs et cantines scolaires, tels sont les objectifs de Cantines à l'unisson. Organisée par Pacific Food Lab à raison de deux fois par an depuis son lancement en 2018, cette opération a tenu sa 12^e édition du 30 octobre au 3 novembre. Avec 15 cantines participantes, soit quelque 25 000 élèves concernés, elle a permis une nouvelle fois de mettre en avant les produits locaux, et notamment ceux issus de l'agriculture biologique.

« Pour cette douzième édition, nous avons voulu relever de nouveaux défis, explique Charles Vuillod, le manager de Pacific Food Lab. Tout d'abord, nous avons souhaité mettre l'accent sur les produits bio, dans la continuité du projet Une parcelle bio pour ma cantine, soutenu par PROTEGE et mené avec trois cantines pilotes situées à Pouembout, Canala et La Foa-Bourail. » Un premier défi relevé puisque pendant cette semaine, 80 % des fruits et légumes servis à Pouembout étaient certifiés Bio Pasifika.

« Le deuxième challenge a été de mettre au menu des enfants du

poulet certifié authentique du GIE Merü, continue Charles Vuillod. Enfin, nous sommes parvenus à proposer pour la première fois un poisson lagonaire, le mullet queue bleue. Le choix s'est porté sur cette espèce car elle est abondante dans le lagon calédonien, intéressante en termes de prix et, surtout, non gratteuse. »

UNE MOBILISATION À L'UNISSON

Pour relever ce défi, toute une chaîne de partenaires s'est mobilisée : pêcheur, atelier de transformation, transporteur et chefs de cantine. « Convaincu que les cantines calédoniennes devraient servir du poisson local plutôt que du colin d'Alaska », Jean-Val Fauritte, pêcheur à La Foa labellisé Pêche responsable depuis quelques années, n'a pas hésité ! Tout comme le directeur de Pescana, Mario Lopez. « Nous nous sommes mis autour de la table pour trouver un prix qui permette à chacun de s'y retrouver, explique-t-il. Et nous nous sommes lancés. » Le pêcheur a capturé, puis livré 150 kilos de mullets au transformateur qui s'est chargé de les vider, de lever les filets (50 kilos au final), puis de les congeler sous vide. Vendus aux cantines de deux collèges de Païta et de Dumbéa-sur-mer, ils ont été préparés avec soin, panés ou sous forme de salade, et servis aux élèves. Résultat ? « Très peu de gaspillage, se réjouit Charles Vuillod. Les élèves semblent avoir apprécié ! » Et il en va de même du côté des partenaires, eux aussi à l'unisson et « prêts à recommencer et à pérenniser ce circuit de distribution qui constitue un nouveau débouché pour la pêche locale ».



LES AUTRES ÉVÉNEMENTS

Le Village de l'alimentation a pris ses quartiers à Port-Moselle le 1^{er} octobre dernier. Cette opération, à laquelle ont participé la CAP-NC, l'Agence rurale et l'Adecal-Technopole, a offert une belle vitrine aux produits locaux et l'opportunité, pour le public, de découvrir les savoir-faire des producteurs calédoniens. Elle a été suivie de la cérémonie de remise des Fleurs de l'alimentation - distinctions décernées à des producteurs, chefs de cantine, etc. pour leur mobilisation et leur implication en faveur de la promotion des produits locaux.

Quelques jours plus tard, à l'occasion de la Fête de l'alimentation célébrée le 16 octobre, la CAP-NC a pris part à un ciné-débat organisé au mk2 Dumbéa avec la projection du film *Wild Food*.

Deux autres événements sont aussi à noter en octobre. Le Gourmet Tour NC qui a invité les restaurants, gîtes, traiteurs... à mettre en valeur la cuisine locale auprès du public, et un atelier sur le système alimentaire, qui s'est tenu en Polynésie française au début du mois, dans le cadre de PROTEGE (voir pages 10-11).

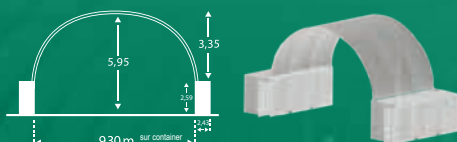
UN APPEL D'AIR

Si l'impact de Cantines à l'unisson se mesure à l'avis des élèves, il peut aussi se chiffrer au niveau des ventes des producteurs locaux. « À chaque édition, cette opération crée un véritable appel d'air, explique Charles Vuillod. Vu le volume nécessaire aux cantines, l'augmentation des chiffres d'affaires des producteurs qui participent est très nette. Certains ont ainsi enregistré une augmentation allant jusqu'à +30 % sur une semaine. »



TUNNELS DE STOCKAGE SUR CONTAINER

Dotés d'une largeur allant de 8m à 10m selon le modèle, nos tunnels de stockage offrent une solution durable et amovible dans le temps.



DISPONIBLE SUR CONTAINER 20' OU 40'



Tube OV90



Fixation Twist Lock



Norme M2



0.75M <--> écartement en chaque arceaux

+ RESISTANT & + RIGIDE

☎ 46.68.68

📍 ZIZA Païta
du lundi au vendredi de 8h à 18h
& le samedi de 8h à 12h

🌐 agri-import.com

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS



SERRES DE MARAÎCHAGE



TUNNELS DE STOCKAGE



BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE



ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

AGRI
IMPORT^{NC}

L'assurance CAMA : un acte de gestion essentiel

Adhérer à la Caisse d'assurances mutuelles agricoles, plus connue sous le nom de CAMA, permet aux agriculteurs d'assurer l'ensemble de leurs productions végétales (annuelles ou pluriannuelles), l'horticulture, les productions fourragères ou animales, ainsi que les infrastructures agricoles (serres, par exemple) contre les risques de calamités naturelles d'origine climatique. David Perrard, président de la CAMA et élu de la CAP-NC, explique son fonctionnement et pourquoi y souscrire.



La Calédonie agricole : Est-ce nécessaire pour un agriculteur de prendre une assurance à la CAMA ?

David Perrard : De manière globale, dans une exploitation agricole, au même titre qu'il est nécessaire de prendre une assurance incendie en fonction de son activité, souscrire aujourd'hui à une assurance comme la CAMA est essentiel.

En quoi s'assurer est-il un acte de gestion ?

La bonne réflexion est de souscrire à une assurance non pour percevoir une indemnité, mais pour minimiser les pertes en cas de survenance d'un incident climatique. Cela permet à l'agriculteur de se positionner sur son activité et d'y réfléchir en amont. En effet, en souscrivant à la CAMA, il vient se placer sur un montant d'assurance, quelle que soit la spéculation, puis il la déclare. C'est la déclaration des biens assurés, la DBA, qui permettra de fixer le montant de la cotisation annuelle et, donc, de déterminer le capital assuré. L'agriculteur peut ainsi définir son type d'exploitation et également un type de spéculation, en tenant compte des variations du chiffre d'affaires au cours de l'année, selon les productions (encadrées ou non) et les saisons.

Quels sont les types de contrat ?

Aujourd'hui, la CAMA propose plusieurs types de contrat : le multirisque (8 %), le contrat classique (4 %), le "grandes cultures" (6 %) et un contrat spécifique sous certaines conditions. Ce dernier

permet notamment aux agriculteurs d'affronter la période à risque, celle où il y a un minimum d'activité, avec un contrat de base moins cher, et souscrire à un contrat complémentaire pour la période la plus favorable. Cette option couvre mieux les agriculteurs, à un prix plus élevé et de manière ponctuelle, du 1^{er} juillet au 31 décembre. Elle permet ainsi de niveler la couverture du risque de l'exploitation sur l'année.

Qu'en est-il de l'élevage ?

La CAMA intervient au niveau de l'élevage uniquement sur les animaux reproducteurs, toutes filières confondues. Il n'y a plus aujourd'hui d'assurance cheptel, car elle ne répondait pas aux besoins de nos éleveurs.

Qu'en est-il des déclarations de sinistres ?

Un contrat et une déclaration, ça vit ! C'est pourquoi il est important de faire les déclarations de sinistre le plus sincèrement possible. Il est toujours possible de revenir vers la CAMA pour modifier sa déclaration pour être au plus proche de la réalité : les agriculteurs ont le droit de se tromper.

Quels futurs développements pour la Caisse ?

Le dispositif est vieillissant : notre ambition est d'aller vers de nouveaux types de contrat et une nouvelle couverture assurantielle qui sera focalisée sur l'indemnisation des dégâts constatés chez l'agriculteur.

LA CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE

La Caisse d'assurance mutuelle agricole est destinée aux agriculteurs et éleveurs pour leur permettre de protéger leurs investissements contre les risques de calamités naturelles d'origine climatique. Pour en bénéficier, il faut être sociétaire et donc adhérer à la CAMA. D'une durée de 12 mois, l'assurance est calculée en fonction du capital assuré avec une cotisation de 4 à 8 %, selon le contrat. C'est pourquoi il est indispensable de fournir chaque année les déclarations de mises en culture (DMC) ainsi que la déclaration de biens annuelle (DBA). En cas de sinistre, l'agriculteur recense les pertes et a dix jours, à compter du 1^{er} jour du sinistre, pour présenter sa déclaration de perte.

Pour souscrire à une assurance CAMA, les agriculteurs sont invités à se rendre directement à la CAMA afin d'échanger avec les agents. L'objectif est de pouvoir indiquer le meilleur montant d'assurance, en rapport avec ses périodes d'activité.

Renseignements

**CAMA - 22 impasse Balard, Ducos
BP 7266 - 98801 Nouméa Cedex
Tél. : 27 50 99 - cama@cama.nc**

Dock des engrais : commande passée, marchandise récupérée 5 mois après !

Anticiper les commandes est le seul moyen de disposer de l'engrais dont vous avez besoin au bon moment, que ce soit pour plus de cinq tonnes d'une référence ou pour une commande spéciale.

Pour vous garantir la disponibilité d'engrais, en sac ou en big-bag, et être sûr de réceptionner la marchandise en temps et en heure, l'équipe du dock des engrais vous recommande de planifier vos commandes plusieurs mois à l'avance et avant la date prévue pour un usage sur l'exploitation. Pour rappel, le délai d'attente est incompressible. Entre le moment où le devis est réalisé, la commande passée, puis la réception et la mise à disposition de la

marchandise, il faut compter cinq mois. Donc, par exemple, une commande passée en novembre arrivera en mars 2024 et celle en décembre arrivera en mai 2024.

Ci-dessous deux tableaux pour comprendre, étape par étape, le fonctionnement des commandes et l'organisation pour la récupération de la marchandise, soit au dock des engrais, soit au port de Nouméa.

RÉALISATION DU DEVIS → 5 ÉTAPES

		Commande pour récupération de la marchandise au dock des engrais	Commande pour récupération de la marchandise au port de Nouméa
1	Agriculteur	Fait une demande de devis par tél. au 25 96 45 ou sur engrais@cap-nc.nc > Type d'engrais > Quantité > Conditionnement (sac ou big-bag)	
			L'agriculteur précise qu'il souhaite un Full Container avec récupération au port*
		En cas de besoin, l'agriculteur peut contacter le dock pour être aidé dans sa prise de décision.	
2	Dock des engrais	Fait le devis sans subvention avec un acompte de 2 % et le transmet à l'agriculteur.	
3	Agriculteur	Signe le devis et le renvoie au dock des engrais. Verse l'acompte de 2 %. La commande est ferme et définitive.	
4	Dock des engrais	> Réalise la mise en concurrence de ses fournisseurs ; > Passe la commande auprès des fournisseurs en optimisant les containers avec l'ensemble des clients.	
5	Agriculteur	Transmet le devis au CAM (Crédit agricole mutuel) ou autres organismes bancaires pour obtenir un crédit de campagne.	

*La marchandise doit provenir d'un même fournisseur et partir du même port : voir cette possibilité avec le dock. La marchandise n'est pas dépotée au dock des engrais : vous êtes responsable de la gestion des délais de récupération des containers au port de Nouméa, selon les règles en vigueur.

RÉCEPTION ET RÉCUPÉRATION DE LA COMMANDE AU DOCK OU AU PORT DE NOUMÉA → 5 ÉTAPES

		Commande pour récupération de la marchandise au dock des engrais	Commande pour récupération de la marchandise au port de Nouméa
1	Dock des engrais	> Réceptionne les containers au dock des engrais ; > Répartit la marchandise selon les commandes ; > Réalise le bon de commande avec le prix définitif.	> Réceptionne les documents précisant l'arrivage par le dock ; > Réalise le bon de commande avec le prix définitif.
		À savoir : si la commande est récupérée sous 15 jours, ristourne de 2 000 F/tonne sur la facture et remboursement de l'acompte.	À savoir : si la marchandise ne passe pas par le dock, ristourne de 5 000 F/tonne sur la facture. Si pour une raison spécifique, la marchandise passe par le dock, les conditions des commandes spéciales au dock s'appliquent (2 000 F/t).
2	Agriculteur	Réalise le paiement de la facture : > Par le CAM en transmettant au CAM et au dock le bon de commande, signé avec la mention bon à payer par le CAM avec l'accord de prêt ; > Par virement ; > Par chèque dans l'ensemble des antennes de la CAP-NC.	
		Organise l'enlèvement avec son transporteur pour récupérer la marchandise au dock.	Demande une autorisation d'accès pour récupération de la marchandise au port.
3	Dock des engrais	À réception du paiement, la facture est éditée et acquittée.	
		La marchandise est disponible au dock.	Les documents sont disponibles au dock pour retirer la marchandise au port d'arrivée du bateau.
4	Agriculteur	A 15 jours pour récupérer sa marchandise au dock.	A 13 jours pour récupérer sa marchandise au port à la date d'arrivée du bateau.
5	Dock des engrais	Refacture des surestaries à l'agriculteur avec +7 % de frais de gestion.	

+ d'infos

Chambre d'agriculture et de la pêche - Dock des engrais - Tél. : 25 96 45 - engrais@cap-nc.nc - cap-nc.nc

La pêche a le vent en poupe

Le secteur de la pêche a intégré la Chambre d'agriculture et de la pêche fin 2021. Cette décision a mis en avant l'importance de l'activité dans l'économie du territoire. En complément, les assises de la pêche, en novembre 2022, ont permis de définir les orientations stratégiques et un plan d'action pour poursuivre la professionnalisation et le développement du secteur. Les pêcheurs et les organisations professionnelles de la pêche (OPP) contribuent activement à la sécurité alimentaire du pays et ont donc un rôle déterminant à jouer dans les objectifs de la mandature : +25 % de produits locaux dans les assiettes des Calédoniens. État des lieux des actions portées par les pêcheurs professionnels et les OPP au sein de la CAP-NC, accompagnés par le pôle Pêche.



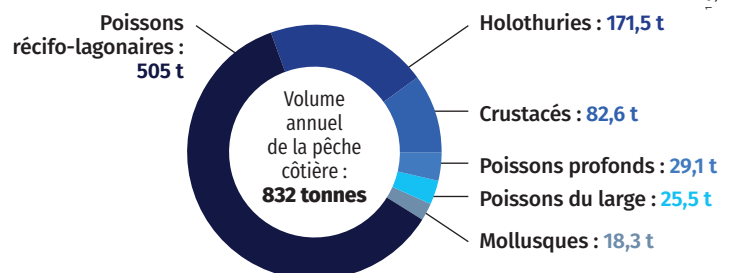
Le secteur de la pêche professionnelle en Nouvelle-Calédonie

La filière qui se compose de la pêche côtière et de la pêche hauturière a commencé à se structurer et à s'organiser après les assises de 2007 autour d'organisations professionnelles. Ces dernières, au nombre de cinq, assurent une représentation provinciale et territoriale complète au sein de la Chambre d'agriculture et de la pêche et œuvrent à la structuration de la filière et à la défense de ses intérêts. Des associations de pêcheurs régionales complètent le maillage territorial organisé par pêcherie.

À leurs côtés, deux observatoires des pêches, l'observatoire des pêches côtières géré par l'Adecal-Technopole et l'observatoire de la pêche hauturière au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche dans le cadre du programme Observateurs des pêches, déploient des outils de collecte des données de pêche, améliorent les connaissances, informent les professionnels et animent les différents réseaux d'acteurs.

La pêche côtière¹, une pêche artisanale récifo-lagonnaire répartie sur la Grande Terre, les Loyauté et les îles Belep

- > 447 pêcheurs dont 398 embarqués et 49 à pied
- > 404 navires : 69 % mesurent moins de 6 mètres et 81 % sont en aluminium
- > Production : 73 kg par jour
- > Chiffre d'affaires : 599 millions de francs



¹ Source : Observatoire des pêches côtières

« Je retiens que cette première année du pôle Pêche au sein de la CAP-NC était très riche d'actions et d'interactions dans le domaine de la pêche professionnelle en Nouvelle-Calédonie. Le pôle Pêche s'est fait connaître et bientôt reconnaître grâce à ses actions multiples et variées sur de nombreux fronts : sécurité, holothuries, projet de réserves, etc. Puis, en proposant des échanges collaboratifs avec la direction des Affaires maritimes, la Communauté du Pacifique, le régiment du service militaire adapté, le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche ou autres institutions du territoire et, surtout, en étant à l'écoute des nombreuses problématiques que peuvent rencontrer les pêcheurs professionnels par le biais de leurs élus. Un travail considérable en présentiel a été effectué sur les trois provinces tout en respectant les divers domaines et méthodes de la pêche professionnelle calédonienne. Bravo à l'équipe du pôle Pêche de la CAP-NC qui s'associe aux réflexions afin de mieux intégrer la pêche dans le programme phare de la mandature : +25 % de produits locaux dans nos assiettes. »



MARIO LOPEZ, président de la FPH et élu de la CAP-NC



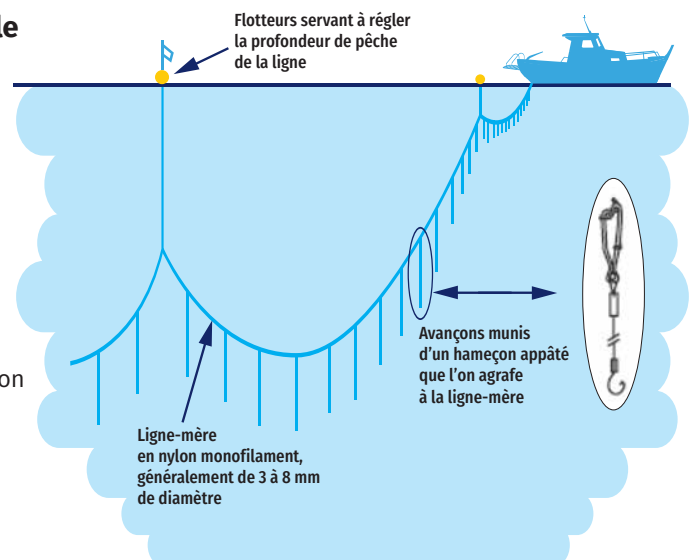
CINQ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

- > Fédération des pêcheurs hauturiers (FPH)
- > Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud (FPPCS)
- > Fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN)
- > Syndicat des pêcheurs des îles : syndicat des pêcheurs professionnels de Lifou (SPPL), association des pêcheurs d'Ouvéa
- > Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie (CPPNC)

² Source : Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche

La pêche hauturière², une pêche palangrière artisanale bien ancrée dans les trois provinces

- > 5 armateurs locaux
- > 16 navires de moins de 24 m, 100 % en activité
- > 3 provinces impliquées
- > 350 campagnes annuelles, soit 4 120 jours de mer pour 2 820 jours de pêche
- > 3 usines de transformation
- > 2 500 tonnes par an
- > 250 emplois directs, véritable ascenseur social pour les jeunes
- > 2,5 milliards de chiffre d'affaires
- > Autosuffisance alimentaire du territoire garantie 100 % sur le thon
- > 2^e filière exportatrice de Nouvelle-Calédonie : 20 % des tonnages en Europe, Japon et États-Unis
- > Gestion de la ressource
- > Hygiène, qualité et traçabilité
- > Conditions de travail et sécurité à bord
- > Flotte entièrement labellisée Pêche responsable
- > 25 campagnes suivies par les observateurs des pêches



Les actions menées en faveur de la pêche au sein de la CAP-NC

Pour répondre aux attentes et aux besoins du secteur, un pôle dédié à la pêche professionnelle a été spécialement créé pour accompagner, représenter et fédérer les pêcheurs et les organisations professionnelles, aider à la commercialisation des produits de la pêche, promouvoir les métiers de la pêche et le signe de qualité Pêche responsable. Zoom sur les actions mises en place courant 2023.

ASSEOIR LA LÉGITIMITÉ DE LA CAP-NC

- > Présentation du pôle Pêche aux trois provinces (Îles/Nord/Sud)
- > Participation aux différents événements organisés par les fédérations
- > Intégration systématique du pôle Pêche la CAP-NC dans les différentes instances du territoire
- > Sensibilisation des autres pôles de la CAP-NC pour accueillir tout pêcheur :
 - Formation des agents d'accueil
 - Formalités administratives du pêcheur professionnel
 - Projet de réforme fiscale : impact pour les pêcheurs exposés dans les trois provinces
- > Positionner la CAP-NC pour compléter la représentation de la CPPNC dans certaines instances de discussions : parc marin, GIEP, commission régionale de sécurité des navires

ACCUEIL DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS ET PORTEURS DE PROJET À LA CAP-NC

- > Explication des démarches territoriales et provinciales dans les trois provinces
- > Édition d'une brochure interne sur les formalités du pêcheur professionnel
- > Nouveau registre 2.0 de la CAP-NC intégrant l'ensemble des documents du pêcheur professionnel

PÊCHE RESPONSABLE (HAUTURIÈRE ET CÔTIÈRE)

- > Promotion du label auprès des pêcheurs côtiers
- > Participation aux audits blancs de trois palangriers et neuf pêcheurs côtiers à Lifou
- > Promotion auprès des pêcheurs côtiers et perspectives d'élargissement aux ateliers de transformation des produits récifo-lagonaires

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

- > Stand pêche au sein de la CAP-NC aux foires de Bourail et Koumac
- > Relais de la communication des fédérations sur les supports de la CAP-NC : *La Calédonie agricole*, newsletters, WebApp, posts sur les réseaux sociaux
- > Stand et partenaire financier de la FPPN au Salon de la pêche et nautique du Nord à Népoui
- > Participation aux assises de l'économie maritime Indo-Pacifique mi-2023
- > Organisation conjointe du pôle Pêche avec le pôle d'Animation des signes de qualité de la journée « CAP sur la pêche », journée mondiale des pêcheurs artisans le 25 novembre soutenue par le gouvernement et l'Agence rurale

LE PÔLE PÊCHE EN APPUI AUX OPP, AU SERVICE DE SES RESSORTISSANTS

Organisations professionnelles de la pêche (OPP)	APPUI DU PÔLE PÊCHE AUX OPP
Fédération des pêcheurs hauturiers (FPH)	→ Soutien technico-économique aux armements et aux socio-professionnels du parc naturel de la mer de Corail dans le cadre du projet d'Aires marines protégées → Suivi des études et expérimentations sur la déprédation
Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud (FPPCS)	→ Participation à l'assemblée générale, clarification des objectifs et formalisation des contrats d'objectifs et de moyens auprès de la province Sud → Assistance technique dans le cadre de la mise en conformité réglementaire sur la vente en bord de route et les marchés municipaux pour les pêcheurs professionnels → Rencontre avec le syndicat des restaurateurs (en cours de préparation)
Fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN)	→ Participation à l'assemblée générale et assistance sur les contrats d'objectifs et de moyens → Soutien financier et appui technique pour le Salon de la pêche et nautique du Nord
Syndicat des pêcheurs des îles (association des pêcheurs d'Ouvéa / SPPL)	→ 2 missions à Lifou auprès du SPPL en collaboration avec la province des Îles et la SODIL (Société de développement des îles Loyauté) → Relais des demandes des pêcheurs auprès des transformateurs → Consolidation de projets d'investissement de pêcheurs professionnels → Appui et suivi de la mise en place de dispositifs de concentration de poissons sur les îles dans le cadre d'un programme pluriannuel à consolider
Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie (CPPNC) - 11 ^{ème} FED	→ Appui à la mission du technicien sécurité en province Nord sur la sécurité des navires → Mise en place d'une plateforme de formation mécanique sur Ouvéa (PROTEGE) → Exposé de la stratégie de pêches côtières des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dans la cadre de la semaine Aterpêche, du 21 au 24 novembre

« Au cours de l'année 2023, j'ai sollicité le pôle Pêche sur nos problématiques de commercialisation des produits de la mer, de formation et de sécurité maritime. Nous avons effectué de nombreux déplacements dans les communes pour animer et structurer les circuits courts. En tant qu' élu, partie prenante de la stratégie pêche, je suis particulièrement satisfait du dynamisme, de la disponibilité et de la réactivité de l'équipe du pôle Pêche à répondre aux nombreuses sollicitations des pêcheurs professionnels. »



© CAP-NC - Flying Pictures

BENOÎT BELIAEFF, président de la FPPCPS et élu de la CAP-NC

LE PÔLE PÊCHE, VÉRITABLE PARTENAIRE DES INSTITUTIONS

- **Sécurité des navires avec le gouvernement et la direction des Affaires maritimes** : création et mis en place du groupe de travail sur la sécurité des navires avec l'ensemble des collectivités et des organisations de pêcheurs.
- **Volet formation avec le GIEP, le RSMA et les provinces** : deux réponses aux appels d'offres de formation territoriale et provinciale et relais du RSMA (matelot de pont) sur le recrutement des stagiaires.
- **PROTEGE avec l'Adecal-Technopole** : création du comité technique holothuries (CTH) piloté par le pôle Pêche ; participation au comité de suivi sur l'étude et la conception d'un outil de transformation adapté pour la valorisation des produits de la mer (côtiers et hauturiers) ; observatoire des pêches côtières avec des prestations pour le compte du CTH et l'étude des opportunités de pérennisation de cet outil essentiel à la filière ; assises de la pêche professionnelle co-financées par PROTEGE, le SPNMCP et la CAP-NC ; élaboration d'une stratégie pêche côtière 2023-2033.



© CAP-NC



© CAP-NC

« Les pêcheurs de Lifou sont très satisfaits des missions répétées et suivies, qui ne les mobilisent pas plusieurs jours. Le constat est simple : se sentir pris en compte est la clé d'une étroite collaboration avec les organismes responsables de la filière. Le label Pêche responsable, la valorisation des pêches et la sécurité en mer ont été au cœur des échanges avec le pôle Pêche. Le dispositif Réagir doit aussi intégrer les difficultés liées à la pêche impactée par la météo, le coût des intrants et l'augmentation des cotisations. »



© CAP-NC - Flying Pictures

ABEL CICA, président de la CPPNC, représentant de la SPPL et élu à de CAP-NC

+ d'infos

Pôle Pêche de la Chambre d'agriculture et de la pêche
Tél. : 24 31 60 - polepeche@cap-nc.nc - cap-nc.nc

Le statut de patron pêcheur, une marque de reconnaissance

C'est en avril 2021 que le gouvernement a lancé le statut de patron pêcheur. La délibération N°122 du 30 décembre 2020 et son arrêté d'application N°2021-555/GNC du 20 avril 2021 définissent le statut et ses modalités. Il représente une marque de reconnaissance de la profession, au même titre que celui des agriculteurs.

Pour rappel, ce statut de patron pêcheur ne se substitue pas à l'autorisation de pêche délivrée par chacune des provinces. Ces dernières demeurent l'autorité compétente en matière de développement économique de la filière pêche et en termes d'encadrement de la ressource par sa compétence en matière d'environnement.

Ce statut vise donc essentiellement à reconnaître et légitimer de manière légale, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'existence d'un corps de métier à part entière. Ce qui signifie que même si la carte de patron pêcheur est valable trois ans, le statut n'exonère pas le pêcheur de demander son autorisation de pêche professionnelle chaque année auprès de la province où il exerce. Cependant, cette reconnaissance institutionnelle est une étape importante, car elle va permettre à

la profession d'ouvrir et de poser sur la table du gouvernement une multitude de dossiers qui impactent les pêcheurs professionnels dans la pratique de leur profession : formation, fiscalité, sécurité des navires, droit du travail...

Autorité de tutelle pêche de la CAP-NC, le service du parc naturel de la mer de Corail a confié, par la voie d'une convention au pôle Pêche, l'accompagnement à la mise en œuvre du statut de patron pêcheur. Pour ce faire, un diagnostic précis va être établi pour identifier les pêcheurs titulaires d'une autorisation de pêche exploitant un navire et pour chaque navire concerné, et selon sa catégorie de navigation, identifier les possibilités techniques d'une mise en conformité. La probabilité d'une mise en conformité à court et moyen terme sera examinée sur la base de critères techniques, financiers et sociaux. Une procédure d'accompagnement sera

engagée pour les professionnels désireux d'initier les démarches de mise en conformité. Une synthèse sera prochainement dressée par province et par commune indiquant le nombre de navires titulaires d'un permis, le nombre de procédures de mise en conformité engagées, le nombre de navires éligibles et le nombre de navires non éligibles.

Pour disposer de ce statut de patron pêcheur pendant trois ans, il faut remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une autorisation de pêche provinciale ;
- Justifier d'une inscription au Ridet avec la pêche comme activité ;
- Justifier d'un permis de navigation valide pour chaque navire de pêche exploité ;
- Justifier d'être en règle au regard des obligations fiscales et sociales.

La brochure éditée par le pôle Pêche de la CAP-NC à l'usage des antennes et du registre de l'agriculture et de la pêche précise l'accès au statut de patron pêcheur par le schéma suivant :

LA CAP-NC
Au siège et dans les antennes

- Ridet* (provisoire) pêche en mer 1
- Inscription au registre
- Remise des formulaires DAM et provinces

* La patente pêche est gratuite
** Autorisation de pêche requise

Édition de la carte (**)

LA DAM (Direction des Affaires maritimes)
2 bis rue Félix-Russeil - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex
dam.nc@gouv.nc
Immatriculation des navires : tél. 27 99 22
Sécurité des navires : tél. 24 24 94

Permis de navigation 2 :

- Déclaration d'exploitation + visite du navire par un inspecteur
- Levée des prescriptions & matériel de sécurité
- Délivrance du permis de navigation
- Certificat national de franc-bord
- Rôle d'équipage pêche hauturière

LE SERVICE DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL ET DE LA PÊCHE
BP M2 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27 06 65 / 27 26 26 - merdecorail.dam@gouv.nc

- Licence de pêche hauturière
- Carte de patron pêcheur 1 + 2 + 3

Être à jour de ses obligations sociales et fiscales

LES PROVINCES

- Autorisation de pêche 3 (et/ou spécifique) : formulaire d'autorisation de pêche pour chaque province
- Guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance en province Nord (adresses et contacts)
- Fiche procédures APC et aides exploitation Direction du développement durable des territoires, province Sud (adresses et contacts)
- Fiches de pêche à remplir toute l'année (et/ou spécifique)
- Rôle d'équipage pêche côtière
- Aides au carburant, Ruamm, formation, achat de matériel de sécurité, installation, achat coque ou moteur, équipements de conservation des poissons, promotion



NOTRE AMBITION AUGMENTER DE 25%

LA PART DES PRODUITS LOCAUX
DANS NOS ASSIETTES !



EN
BREF

Retour sur la journée annuelle interservices

Cette année, la journée interservices a été le 2 novembre organisée par l'équipe de la station technique de Port-Laguerre (province Sud) pour favoriser l'échange d'informations et le partage d'expériences autour des élevages bovin, ovin et caprin. Elle a réuni **les techniciens des provinces Sud et Nord, l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC), Bio Calédonia et la Chambre d'agriculture et de la pêche.**

Trois ateliers étaient proposés aux participants :

- Diagnostic d'impact d'une plante envahissante dans les parcelles, reconnaissance et méthodes de lutte contre *Sporobolus*
- Bilan fourrager, coût du fourrage et impact sur les troupeaux
- Manipulation des ovins : techniques de base, entretien des sabots, tonte et surveillance de la lactation

Journée technique sur le fourrage à Nessadiou



Le 12 octobre dans le cadre de la charte bovine, la CAP-NC et la Direction du développement durables des territoires de la province Sud (DDDT) ont organisé une journée dédiée au report fourrager de qualité afin de gérer au mieux la ressource en fourrage et d'anticiper les besoins et les pénuries en fonction des conditions climatiques. Au programme : des ateliers sur le bilan fourrager, l'intérêt de compléter ses bovins et le fourrage de qualité, les engrais et le calcul de fumure, etc. Cette journée a permis de présenter les essais de fumure organique réalisés sur une parcelle de la station, en collaboration avec Valorga.



Vente de reines fécondées

Le centre d'apiculture de l'Adecal-Technopole commercialise des reines fécondées aux apiculteurs déclarés au RESA (réseau d'épidémiologie-surveillance apicole) pour les trois provinces. Plusieurs génétiques sont proposées sur la base des critères de sélection.

Pour vos commandes et plus d'infos, contactez le CPA : tél. 44 15 79

Bidons vides d'Amitik : comment répondre à la réglementation ?

La CAP-NC mène la lutte contre la tique du bétail et assure la distribution des médicaments acaricides, dont l'Amitik, avec les cliniques rurales. En province Sud, la gestion des médicaments non utilisés (MNU) est règlementée depuis le mois de mars 2022. Les déchets de ces acaricides sont concernés ! Un marché triennal est établi par la CAP-NC avec la société Pro Veto pour importer ces produits. Pro Veto, engagée pour la préservation de l'environnement, prévoit un plan de gestion sur trois ans destiné à la province Sud et souhaite étendre ce service à la province Nord. Une initiative conjointe avec la CAP-NC se profile : la mise en place d'un réseau de points de collecte dans les cliniques vétérinaires conventionnées lutte contre la tique, afin que les éleveurs puissent déposer leurs bidons vides pour un traitement dans une installation agréée déchets dangereux.

+ d'infos

**Pôle Animal de la CAP-NC
Tél. : 44 52 45 - poleanimal@cap-nc.nc**

Pour aider les éleveurs de porcs,

la CAP-NC a commandé de la chaux vive. L'objectif est de contribuer au respect de la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) pour l'enfouissement des cadavres et constituer un petit stock tampon en brousse en cas d'introduction de peste porcine africaine. La première distribution aux éleveurs est programmée début décembre.

Renseignement : Pôle Animal de la CAP-NC - Tél. : 44 52 45 - poleanimal@cap-nc.nc



Kubota

KOBELCO

Pelles hydrauliques de 1 à 50 tonnes



MARCONNET

DUCOS 28.74.50

KONE 42.58.60

www.marconnet.nc



DQS DÉMARCHE QUALITÉ SANITAIRE

La Démarche Qualité Sanitaire (DQS) est le fruit de travaux réalisés par tous les acteurs de la Charte Bovine. Elle vise à faire reconnaître et à valoriser le statut sanitaire et les bonnes pratiques des éleveurs engagés volontairement dans celle-ci.

Afin de promouvoir cette démarche, reposant sur quatre entités, le GDS-A de la Chambre d'agriculture et de la pêche a souhaité mettre en place une identification visuelle.

Quatre niveaux d'engagement



Ce premier niveau de démarche répond au besoin initial exprimé par les éleveurs pour sécuriser les échanges de bovins eu égard aux maladies de la reproduction et à la paratuberculose. Cette identification signifie que la surveillance est mise en place et que les éleveurs s'engagent à respecter les protocoles sanitaires.



Le « + » renseigne sur le niveau de garantie de la surveillance de la paratuberculose. Cette identification signifie que la surveillance existe depuis au moins 2 ans. Elle atteste d'un niveau élevé de garantie.



Ce second niveau de la « Démarche Qualité Sanitaire » vise à contribuer à la valorisation commerciale de productions qualitatives, sur des marchés de niche. En sus du respect des protocoles sanitaire, le DQS précise un renforcement des pratiques de gestion des données d'état civil bovin (filiation / type racial).



Le « + » renseigne sur le niveau de garantie de la surveillance de la paratuberculose. Cette identification signifie que la surveillance existe depuis au moins 2 ans. Elle atteste d'un niveau élevé de garantie.



Les partenaires de la "Démarche Qualité Sanitaire" :

Agence rurale, CAP-NC, DAVAR, GTV, IVNC, OCEF, province des Îles, province Nord, province Sud, SEBNC, UPRA Bovine, UCS.



Une mission riche en contacts et en projets

La Chambre d'agriculture et de la pêche a organisé en septembre une mission en Métropole qui avait pour objectif de sensibiliser les élus aux pratiques innovantes, nouer des liens et des partenariats dans les différentes filières et identifier des acteurs pour construire des projets transversaux.



La délégation, aux côtés du président de l'Idèle, s'est rendue entre autres au salon SPACE à Rennes, mi-septembre.

C'est un programme chargé qui attendait la mission calédonienne en septembre : trois salons techniques, sept visites d'exploitation et une dizaine de réunions de travail, sans compter un tour de France : Limoges, Paris, Rennes, Pompadour, Mourier, Cahors, La Chapelle-en-Vercors, Ceyzeriat... « Pour les amateurs de BD, ça ressemble au tour de Gaule d'Astérix », sourit Vincent Galibert, responsable du pôle Animal de la CAP-NC et de cette mission. Plus sérieusement, ce déplacement, organisé avec le soutien de l'Idèle et du GDS France, a permis de créer de nombreux liens riches, instructifs et constructifs pour développer des partenariats et capitaliser des méthodes et outils pour l'ensemble des filières calédoniennes (bovine, ovine, porcine, équine).

FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES PARTENARIATS

« L'équipe de la CAP-NC remercie tout particulièrement Guillaume Mathieu, Kristel Couzy (Idèle) et Kristel Gache (GDS France), précise Vincent Galibert. Ils ont contribué à l'organisation des rencontres et à la mise en relation avec leurs collègues et les acteurs des filières. » En effet, une mobilisation de l'ensemble des acteurs des différentes filières a vu le jour autour de cette mission. « Nous avons été reçus par des éleveurs, des experts et des res-

ponsables qui nous ont ouvert leurs portes, se sont rendus disponibles et, au-delà, qui ont été très intéressés par nos méthodes et nos pratiques. Les échanges ont été riches, certains moments forts, et les membres de la mission souhaitent les en remercier. » Tous les partenaires rencontrés ont partagé l'intérêt de travailler en réseau pour acquérir des références technico-économiques, favoriser le partage et la diffusion des pratiques. Cette mission a donc permis de mettre en lumière et en projet de nombreuses opportunités entre la CAP-NC, ses partenaires calédoniens et les acteurs de Métropole, qui vont du soutien, du conseil et de la formation à l'échange de pratiques et à la contribution de travaux en commun.

« Les enjeux des filières animales, souligne Vincent Galibert, sont très similaires en Europe et en Océanie, malgré la distance et la variété des environnements géographique, économique ou culturel. Partout, les filières font face à un ensemble de défis majeurs pour garantir leur pérennité et leur capacité à nourrir les populations. » Dans cette optique, chacun peut apporter sa contribution. « La Nouvelle-Calédonie peut être un soutien sur les problématiques d'adaptation des filières à un climat de plus en plus chaud et aussi pour la maîtrise du parasitisme. » À court terme, cette mission a aussi permis d'identifier des pistes permettant la construction d'un

programme d'actions et l'adaptation de l'organisation de l'équipe du pôle Animal de la CAP-NC, pour justement répondre au mieux à ces défis.

La restitution générale de la mission à destination des élus de la CAP-NC a été organisée en novembre ; puis elle se fera par filière avec l'ensemble des acteurs. Affaire à suivre...

LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CAP-NC

- › **Christian Georget**, élu et président de la commission pôle Animal
- › **Marianna Mati**, élue référente - filière porcine
- › **Angelo Devaud**, élu référent - filière ovine/caprine
- › **René Marlier**, représentant du syndicat des éleveurs de bovins
- › **Vincent Galibert**, responsable du pôle Animal de la CAP-NC
- › **Alexandre Étuvé**, responsable de la station de Nessadiou et chargé de mission filières animales à la CAP-NC



LES ACTEURS RENCONTRÉS

- **Chambres d'agriculture :** Île-de-France, Bretagne, Lot, Drôme, Ardèche
- **Idèle :** Institut de l'élevage, spécialisation herbivore : bovin, ovin, caprin, équidé
- **Ifce :** Institut français du cheval et de l'équitation
- **Ifip :** Institut du porc
- **Acta :** Association de coordination technique agricole
- **Ciirpo :** Centre inter-régional d'Information et de recherche en production ovine
- **Interbev :** Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes
- **GDS France et régions :** groupements de défense sanitaire
- **Okteo :** coopérative spécialisée dans les outils informatiques pour les éleveurs et les organismes en charge de l'appui technique, de l'identification, du sanitaire et du conseil. Partenaire technique de la CAP-NC pour les dispositifs d'identification pérenne généralisable des bovins, ovins et caprins.

UN PROGRAMME CHARGÉ ET RICHE

Participation à trois salons agricoles : Tech-Ovin à Bellac, SPACE à Rennes et Tech&Bio à Bourg-lès-Valences

Visites d'exploitations adhérentes aux réseaux de références technico-économique de l'Idèle, réseau Inosys¹ et rencontres d'éleveurs

Visites d'exploitations suivies par la méthode 5MVet (approche sanitaire globale)

Visites de la coopérative Okteo et des organisations d'élevage de Ceyzériat (Ain) et du Ciirpo sur la ferme du Mourier (Haute-Vienne)

Réunions d'échanges avec l'Idèle et l'Ifip, la fédération nationale des GDS, les établissements d'enseignement supérieur agricole, les chambres d'agriculture et les principaux partenaires techniques des différentes filières

¹ Dispositif de production de références technico-économiques à l'échelle de l'exploitation agricole dans les domaines de l'élevage ruminant, équidés, grandes cultures et viticulture

DRONES AU SERVICE DES AGRICULTEURS

✓ STRESS HYDRIQUE

✓ INDICE NDVI

✓ COMPTAGE

✓ ÉPENDAGE

✓ SEMAGE

✓ RECHERCHE DE BÉTAIL

✓ ESPECES ENVAHISSANTES

✓ DIAGNOSTIC POTOVOLTAÏQUE

IDEAS 763 374
DRONE TECH DIRECTION@IDEAS.NC

La peste porcine africaine : l'affaire de tous

La peste porcine africaine (PPA) est considérée aujourd'hui comme un risque majeur d'épidémie animale pouvant entraîner un effondrement de la production et des faillites économiques. Depuis 2018, les acteurs calédoniens de la filière ont pris la mesure de la situation mondiale et mis en place différentes actions.

La PPA est une maladie animale due à un virus qui touche exclusivement les porcs domestiques et les cochons sauvages. Les sources de contamination sont diverses : animaux infectés, véhicules et matériels contaminés, mais aussi la viande ou les produits à base de viande de porcs infectés, y compris ceux qui pourraient être introduits illégalement par les voyageurs. Si la maladie n'est pas transmissible à l'homme, elle peut cependant faire des dégâts importants dans les élevages porcins et les cochons sauvages. Contagieuse et fatale, le taux de mortalité des animaux touchés est supérieur à 90 %. Et pour éviter la contamination, l'abattage total est imposé dans les exploitations concernées.

UNE SITUATION MONDIALE INQUIÉTANTE

La France et la Nouvelle-Calédonie sont indemnes de peste porcine africaine, mais la dynamique de déplacement du virus en Europe fait peser une menace permanente sur les élevages des pays encore épargnés, notamment via les nombreux échanges internationaux. La situation dans la région Asie-Pacifique est également très inquiétante : l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) a enregistré des cas en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux îles Salomon, pour les pays les plus proches de la Nouvelle-Calédonie. À noter que la PPA est aussi présente en Asie, notamment à Singapour.

L'introduction de ce virus sur le territoire pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires désastreuses pour la filière porcine, d'autant plus que la viande de porc est un aliment incontournable en Océanie. « Les risques d'effondrement des populations domestiques et sauvages sont avérés, précise Vincent Galibert, responsable du pôle Animal de la CAP-NC. L'épidémie pourrait avoir des incidences majeures sur nos sociétés. » Concernant la situation dans la région, « à l'approche des Jeux du Pacifique, ce sont des éléments à prendre en compte pour renforcer la prévention ».

DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Le virus est extrêmement résistant dans les viandes et sous-produits porcins. La maladie se transmet souvent en raison de l'ingestion des viandes contaminées

par d'autres porcs. « Les déchets contaminés, issus des restes de table et donnés aux porcs, sont un risque indéniable, poursuit Vincent Galibert. Il est donc très important de respecter l'interdiction de ramener en Nouvelle-Calédonie des produits porcins, quelle que soit leur provenance. »


PESTE PORCINE AFRICAINE

Elle se rapproche de la Nouvelle-Calédonie !

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie **hautement contagieuse** des porcs domestiques et sauvages. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais est dévastatrice pour l'économie agricole. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie.

Vous voyagez à l'intérieur ou hors d'un pays ? En car, bus, train, avion, bateau ?


Ne propagez pas la maladie.




La PPA tue les porcs

✗ **Voyageurs**


Ne soyez pas le transporteur d'une maladie mortelle pour les porcs




PRENEZ DES PRÉCAUTIONS



Ne transportez pas de porcs ou de produits d'origine porcine.
Sinon, déclarez-les aux autorités de transports




Ne visitez pas d'élevage si cela n'est pas nécessaire




Si vous êtes en contact régulier avec des porcs domestiques, ne chassez pas de porcs sauvages

Pour tout renseignement, veuillez contacter le SIVAP au 41.25.36 ou davap.sivap-sa@gouv.nc



GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir
Pour plus d'informations : www.oie.int/ppa

C'est pourquoi la Davar¹ et plus particulièrement son service le Sivap², en partenariat avec les acteurs de la filière, continuent de travailler sur la mise en place de campagnes de communication auprès du grand public : affichage dans les aéroports, les gares maritimes, les mairies, chez les vétérinaires, vidéo sur le site du gouvernement... « *Le message est clair, soulignent Fanny Jugy et le Dr Catherine Castric du Sivap, il ne faut pas ramener de produits porcins dans les valises ou les sacs. C'est un risque très important et réel : la PPA peut être importée en Nouvelle-Calédonie de cette manière. Il y a une méconnaissance de ce risque. Après avoir sensibilisé l'ensemble des acteurs de la filière [éleveurs, vétérinaires, agents de l'Ocef], nous devons aujourd'hui sensibiliser le grand public sur ces questions.* » La situation mondiale et l'impact que cela aurait sur la filière porcine calédonienne justifient la mobilisation de tous, en insistant sur le risque que représentent les introductions de produits à base de porc par les plaisanciers et les passagers de la voie aérienne.

DES PLANS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION POUR PROTÉGER LES ÉLEVAGES

En parallèle de ces campagnes de communication, le Sivap, les acteurs de la filière porcine et les collectivités (provinces Sud et Nord, Davar et l'Upa porcine) ont développé plusieurs actions préventives concernant à la fois la protection aux frontières de la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages.

Aux frontières :

- en renforçant la veille sanitaire internationale pour connaître la situation sanitaire de nos pays voisins et exportateurs de denrées ;
- en renforçant la sensibilisation des vétérinaires locaux à la détection précoce de porcins malades de PPA ;
- en préparant un plan d'intervention en cas d'introduction du virus en Nouvelle-Calédonie ;
- en multipliant et en ciblant les contrôles aux frontières internationales (port, aéroport, fret, passagers et colis postaux) ;
- en renforçant les exigences sanitaires à l'importation pour les viandes et produits porcins, ainsi que pour le matériel génétique ;
- en encadrant les importations de viande porcine en provenance de pays indemnes ;
- en interdisant certains produits et certaines origines, comme les oreilles de porc séchées, à l'exception de celles provenant des pays indemnes de PPA.

Dans les élevages porcins :

- en limitant la possibilité de contact avec des cochons sauvages par l'implantation de barrières et clôtures anti-cochons sauvages ;
- en concevant un système de gestion sécurisée de l'élevage, via la circulation des animaux et des personnes par exemple.

Si le territoire est aujourd'hui indemne de la maladie, la facilité du virus à se diffuser géographiquement fait peser une menace permanente sur les populations de porcs, ainsi que sur les acteurs économiques de la filière. Pour le moment, il n'existe pas de vaccin validé contre la PPA, mais de nombreux travaux sont en cours et la communauté internationale a bon espoir qu'ils aboutissent rapidement. Dans l'attente, afin d'écartier toute contamination des populations porcines locales, tous et toutes doivent se mobiliser.

¹ Direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

² Service d'Inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

LES RECOMMANDATIONS

POUR LES VOYAGEURS « Ne pas propager la maladie »

- > Ne ramener aucun produit contenant du porc en Nouvelle-Calédonie ;
- > Éviter le contact avec les porcs et sangliers dans votre pays de provenance ;
- > Déclarer les visites dans les milieux naturels et élevages (virus véhiculé par les chaussures ou les vêtements) ;
- > Laver les chaussures avant de rentrer en Nouvelle-Calédonie.

POUR LES ÉLEVEURS « Protéger mes cochons »

- > Ne pas nourrir les cochons avec des restes de table ou bien les faire bouillir pendant 30 minutes ;
- > Isoler les cochons pour éviter les contacts avec les cochons sauvages ;
- > Dédier des vêtements et chaussures pour les soins aux cochons uniquement ;
- > Ne pas autoriser de visiteurs dans les bâtiments d'élevage ou les enclos ;
- > Nettoyer et désinfecter les bâtiments d'élevage ou les enclos avant l'introduction d'un nouveau cochon.

LES ACTEURS DES PLANS D'ACTION

L'ensemble des acteurs de la filière a travaillé sur ces plans d'action :

- Davar et Sivap - gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Provinces
- GTV (Groupement technique vétérinaire)
- Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
- Agence rurale
- Upa porcine
- Syndicat des éleveurs de porcs de Nouvelle-Calédonie (SNNEPNC)

VENTE DE CHAUX VIVE AUX ÉLEVEURS

2 050 F CFP
soit 82 F CFP le kg



Action désinfectante pour l'enfouissement de cadavres d'animaux :
10 à 20 % du poids vif.
Oxyde de calcium sac de 25 kg granulométrie : 10 à 90 mm

Disponibilité des produits : **début décembre**

Rapprochez-vous du GDS-A pour passer commande :
44.52.45 - gds-a@cap-nc.nc



EN
BREF

Import des Aracées suspendu provisoirement



Face aux risques potentiels que les espèces ornementales de la famille des Aracées importées (Monstera, Philodendrons...) représentent en tant que vecteurs de maladies et virus, le service d'Inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (Sivap) a décidé de suspendre temporairement les demandes de permis d'importation phytosanitaire au vu du nombre important de non-conformités. Cette mesure vise à protéger les cultures locales de taro, aussi de la famille des Aracées, contre de possibles nouvelles maladies graves, encore non présentes sur le territoire. Si cette décision impacte provisoirement certains horticulteurs, le but est de parvenir à un équilibre entre la préservation de l'agriculture locale et la diversité des importations. Il est essentiel de garantir la conformité aux normes de biosécurité les plus strictes, tout en minimisant les risques. La CAP-NC est en contact régulier avec le Sivap pour suivre ces problématiques. La suspension devrait prendre fin début 2024, avec de nouvelles conditions qui permettent d'assurer une biosécurité satisfaisante. À suivre...

Journée technique pommes de terre



Le 21 novembre, l'Ocef a organisé une journée technique autour de la pomme de terre à l'antenne de la CAP-NC à Nessadiou avec ses partenaires : Adecap-Technopole, groupement de défense sanitaire du végétal de la CAP-NC (GDS-V), Institut agronomique néo-calédonien (IAC), provinces, etc. Au programme, bilan de la campagne 2023 et perspectives 2024, échanges techniques sur la gestion de l'herbe à oignon et du ralstonia, lutte contre le « cri-cri », résultat de l'essai variétal et dégustation.

La filière cacao se consolide



Le 2 novembre, le groupe de travail qui réunit agriculteurs, opérateurs privés, acteurs publics et associations de tout le territoire s'est retrouvé pour poursuivre la structuration et la mise en place de la filière cacao, à l'initiative de la CAP-NC. Lors de la journée, les participants ont pu visiter la future usine Biscochoc dont la mise en production est programmée pour fin 2024. Ils ont bénéficié d'une présentation du manuel technique sur la cacaoculture en Nouvelle-Calédonie, réalisé avec Cacao Consultant & Co et la CAP-NC et financé par l'Union européenne dans le cadre de PROTEGE, et téléchargeable sur cap-nc.nc. La réunion a permis également de faire un état des lieux des perspectives de la filière avec de nouvelles formations pour produire du cacao commercial (fèves fermentées séchées) et garantir la sécurisation d'un approvisionnement en matériel végétal de qualité.

L'horticulture pour tous

Faux chêne blanc (*Elatostachys apetala*)



Présente dans tous les types de forêt, cette espèce endémique est très commune. Reconnaisable à son tronc blanc-gris clair et ses feuilles vert foncé composées de folioles en forme de virgule, le faux chêne blanc peut atteindre 5 à 10 m de haut. La floraison en grappe rouge vif peut être spectaculaire ; ses fruits sont consommés par les oiseaux, notamment les perruches. Très fréquenté par les abeilles et les guêpes pendant la floraison, il est une source de nourriture abondante pour les auxiliaires des cultures et donc idéal pour une plantation près de parcelles agricoles. Simple à cultiver, quelques pépinières le proposent à la vente.

Mieux maîtriser l'utilisation des produits phytosanitaires

Organisée par la province Nord et animée par le centre technique d'expérimentation en maraîchage (CTEM) de l'Adecap-Technopole sur l'exploitation de l'élu à la CAP-NC Dylan Debien à Voh, la matinée technique du 2 novembre était consacrée au mode d'action des herbicides sur la culture d'oignons et du fongicide anti-mildiou sur melon. Son objectif : accompagner les agriculteurs dans la protection de leurs cultures via une meilleure maîtrise technique de l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole et des démonstrations sur site.



ARRIVAGE MASSIF GRILLAGE XFENCE 11/155/15

Agréé Agence rurale pour tous vos besoins en clôtures.

Grillage haut de gamme néo-zélandais en zinc aluminium, ne nécessitant ni fil de tension, ni tendeur. Il permet une pose facile et optimale. Disponible également en de nombreuses hauteurs et largeurs de mailles différentes.

À découvrir sur notre site web à la rubrique grillage.



Remorque TRIGANO avec accessoires PTAC de 2 700 Kg



MESCAL

LES MESSAGERIES CALÉDONIENNES

Quincaillerie

15, rue Lavoisier - DUCOS - Tél. vente 23 20 50 - <https://quincailleriemescal.com> - mescal@lagoon.nc



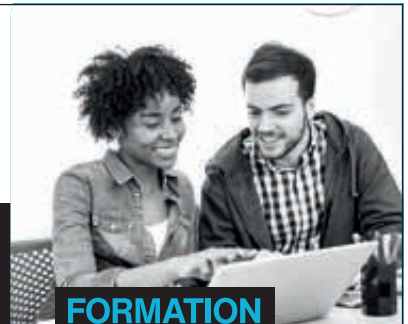
MES FACTURES.NC

LOGICIEL DE GESTION

*Essai gratuit
sans engagement
Conseils personnalisés*

VOTRE MEILLEUR ALLIÉ
Logiciel calédonien pour :

- Gérez vos devis et factures avec ou sans TGC
- Gérez vos achats
- Gérez les règlements
- Gérez vos relances
- Exportez vos données pour votre comptable
- Mises à jour et sauvegardes automatiques



**FORMATION
COMPRISE**



**UTILISATION
HORS
CONNEXION**

GAGNEZ DU TEMPS EN SAISIE - CONCENTREZ-VOUS ET PILOTEZ VOTRE ACTIVITÉ !

NOUS CONTACTER :



Guillaume GINER



75 60 52



contact@mesfactures.nc

PHYTOPHARMACIE DES CULTURES FOURRAGÈRES 2023 : PPUA HOMOLOGUÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Ce tableau est la synthèse des herbicides homologués en 2023 pour les prairies de graminées pâturées. Certains herbicides de ce tableau peuvent également être utilisés dans les parcelles fauchées (foin). Avant toute utilisation de ces produits, il est impératif de vérifier si leur homologation est toujours valide. Le tableau est disponible et téléchargeable sur le site www.cap-nc.nc

CULTURE : PRAIRIE DE GRAMINÉES (PÂTURAGE)

SPECTRE PPUA	STADE DE LA CULTURE	STADE DE L'ADVENTICE		
		Graine (anti-germinatif)	Plantule	Végétation
LARGE SPECTRE (anti dico + anti mono)	Avant le semis		BELOUKHA (3/24) CREDIT XTREME (nd/6) GLYPHOGAN SPEED (nd/6) KYLEO (nd/48) LANDMASTER 360 TF (5/6) ROBUST (nd/6) TOUCHDOWN SYSTEM 4 (3/6)	BELOUKHA (3/24) CREDIT XTREME (nd/6) GLYPHOGAN SPEED (nd/6) KYLEO (nd/48) LANDMASTER 360 TF (5/6) ROBUST (nd/6) TOUCHDOWN SYSTEM 4 (3/6)
	Végétation : destruction des cultures (Trt localisé/plein)		BELOUKHA (3/24)** CREDIT XTREME (nd/6)** GLYPHOGAN SPEED (nd/6)** KYLEO (nd/48)** LANDMASTER 360 TF (5/6)** ROBUST (nd/6)** SOLAR 360 (3/6)** TOUCHDOWN SYSTEM 4 (3/6)**	BELOUKHA (3/24)** CREDIT XTREME (nd/6)** GLYPHOGAN SPEED(nd/6)** KYLEO (nd/48)** LANDMASTER 360 TF (5/6)** ROBUST (nd/6)** SOLAR 360 (3/6)** TOUCHDOWN SYSTEM 4 (3/6)**
ANTI- DICOTYLÉDONES	Avant le semis		BANVEL 4S (14/6) CHARDOL 600 (15/24) IMTRADE DICAMBA 500 (7/24) STARANE 200 (14/48)	BANVEL 4S (14/6) CHARDOL 600 (15/24) IMTRADE DICAMBA 500 (7/24) STARANE 200 (14/48)
	Végétation : à partir du stade 2 feuilles		BANVEL 4S (14/6) CHARDEX (28/6) CHARDOL 600 (15/24) IMTRADE DICAMBA 500 (7/24) LONPAR (28/24) STARANE 200 (14/48)	BANVEL 4S (14/6) CHARDEX (28/6) CHARDOL 600 (15/24) IMTRADE DICAMBA 500 (7/24) LONPAR (28/24) STARANE 200 (14/48)
	Débroussaillant (Trt localisé)		CONQUEROR (nd/48) GARLON PRO (14/48) GENOXONE ZXE (15/48) IMTRADE PICKER HERBICIDE (nd/48)	CONQUEROR (nd/48) GARLON PRO (14/48) GENOXONE ZXE (15/48) IMTRADE PICKER HERBICIDE (nd/48)
ANTI- MONOCOTYLÉDONES	Avant le semis		GP FLUPROPANATE (120/6)**	GP FLUPROPANATE (120/6)**
	Végétation : à partir du stade 2 feuilles (Trt localisé/plein)		GP FLUPROPANATE (120/6)**	GP FLUPROPANATE (120/6)**

** Désherbant total et sélectif pouvant impacter la culture et l'environnement (plante de bordure ; plante annuelle/vivace) : vérifier la sélectivité et les conditions d'application.

PPUA en vert est un produit « alternatif » avec une substance active d'origine naturelle ou constituée de micro-organismes.

PPUA en rouge est un produit toxique ou CMR (cancérigène, mutagène ou reprotoxique) pour la santé humaine (Certiphyto-NC3 nécessaire).

(14/48) : indique le délai d'emploi avant récolte en jours, suivi du délai de ré-entrée dans la parcelle en heures. Dans cet exemple DAR = 14 jours, DRE = 48 heures

Usage non pourvu.

Herbicide encadré, en attente de la sortie de l'arrêté d'agrément et d'homologation au *Journal officiel* de Nouvelle-Calédonie.

La liste des spécialités commerciales proposée n'est pas exhaustive. L'exactitude des informations de ce document a été vérifiée avec soin. Cependant en aucun cas la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie et son personnel ne peuvent être tenus pour responsables d'une erreur. La liste officielle des PPUA disponibles est consultable sur davar.gouv.nc/protection-des-vegetaux/les-produits-phytopharmaceutiques

Projet PERENNE : 2 pépinières associatives mobilisées

Le WWF et la CAP-NC orchestrent le projet PERENNE, cofinancé par l'Initiative Kiwa, pour la replantation de zones boisées en bordure de La Néra à Bourail, appelées ripisylves. Une des étapes cruciales concerne la production d'espèces natives.

16 000 plants sont nécessaires pour replanter la ripisylve sur les terres agricoles sélectionnées. Pour ce faire, deux pépinières associatives locales, Bwără Tortues marines à la Roche Percée (Bourail) et Wā Éréteu à la tribu de Gohapin (Poya), sont mobilisées. Chacune produira 8 000 plants. Certaines espèces natives sont déjà pré-identifiées telles que le palétuvier aveuglant, le ficus "papier de verre", le bourao ou le cerisier bleu et d'autres espèces le seront ultérieurement, après une étude plus approfondie de la flore de bord de rivière sur la côte Ouest.

Les deux pépinières possèdent déjà une solide expérience en matière de restauration : Bwără Tortues marines participe depuis 2008 au reboisement des bords de plage et sentiers du littoral pour maintenir un habitat propice à la ponte des

tortues. Comme le lagon est impacté par l'érosion des berges, PERENNE offre une continuité dans leur engagement. Et Wā Éréteu, un regroupement de neuf micro-pépinières gérées par les femmes de la tribu de Gohapin, travaille avec le WWF depuis 15 ans et partage leurs connaissances dans la récolte des semences et la production de plantes endémiques.

Pour renforcer leur professionnalisation, la CAP-NC les accompagne : installation d'une serre tunnel tout équipée, de tables de semis, de systèmes d'irrigation automatique... Un investissement matériel mais aussi de gestion qui aidera à maintenir une activité pérenne et régulière de plants en vue d'autres projets. Tous les mois, les conditions sanitaires, le calendrier de production et la gestion des quantités seront vérifiés.



Plus d'infos sur kiwainitiative.org, rubrique "projets soutenus" - PERENNE, protection et restauration des ripisylves de La Néra

SYSTEME DE POMPAGE SOLAIRE

Construisons notre pays, économisons l'énergie

VOTRE KIT SUR-MESURE ET PRÊT À L'EMPLOI !

Panneau seul :
31 907 F TTC

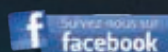
Pompe de 2 à 7m³/ heure
Panneau 455 watts
Rails et fixations de panneaux
Câbles et boîtiers

À partir de
170 530 F



SOROCAL

64, Avenue de la Baie de Koutio
Ducos - Nouméa



Tél. 24 17 80
www.sorocal.nc





Essai de culture de patates douces à Poya

© 301r - Ch. Manaracé

De nouvelles perspectives pour la patate douce

Très prisées des Calédoniens, les patates douces sont pourtant peu présentes sur les étals. Pour changer la donne, la filière doit se structurer. Des travaux en ce sens ont débuté dans l'objectif de répondre à la demande du marché et d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs.

Tout le monde aime son goût sucré ! Originaires d'Amérique et introduites dans le Pacifique par les Polynésiens, les patates douces ont conquis le cœur des Calédoniens depuis des générations. Appréciée par toutes les communautés, elle est aussi le tubercule qui affiche le plus fort taux de pénétration en Nouvelle-Calédonie : 84 % des foyers en consomment. Acheté brut ou surgelé, il fait aussi très souvent l'objet d'échanges ou de dons. Ainsi, les données liées à sa commercialisation (145 tonnes par an en moyenne, selon les ventes enregistrées au marché de gros) ne représentent qu'une infime partie des transactions réelles, auxquelles il convient d'ajouter l'autoconsommation. Important en volume, mais peu structuré, le marché calédonien de la patate douce fait face à une forte demande entraînant des prix élevés.

TESTER LE STOCKAGE AU FROID

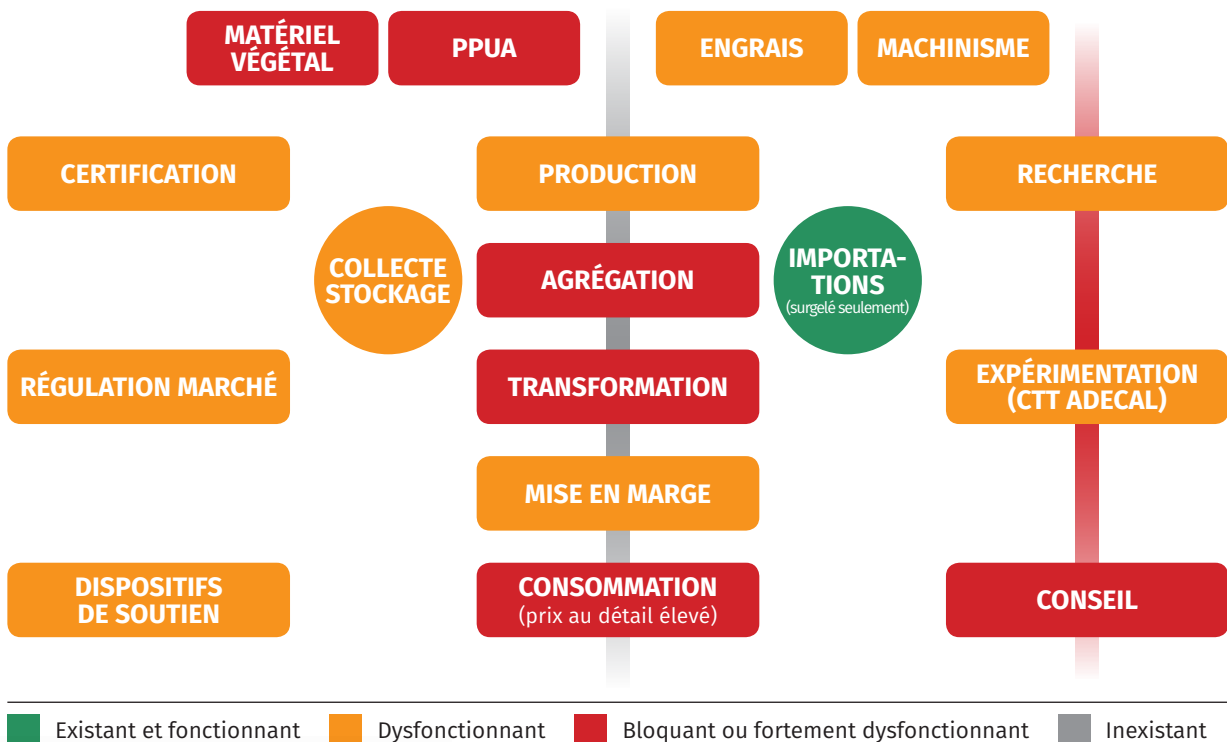
Alors que s'amorce la transition alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, ce tuber-

cule plébiscité par les consommateurs pourrait aisément contribuer à l'objectif de +25 % de produits locaux dans nos assiettes. C'est dans cette optique que l'Agence rurale a lancé cette année un appel à manifestation d'intérêt afin de conduire des essais post-récoltes, en partenariat avec l'Ocef. Trois lots de patates douces (20 tonnes au total) ont été achetés à quelques producteurs des provinces Nord et Sud afin de tester leur stockage au froid. « L'objectif est d'évaluer la durée possible de leur conservation », explique Adeline Cretin, directrice de l'Ocef. Si cette méthode convient aux tubercules, la filière pourra produire davantage afin de répondre à la demande du marché, sans risque de pertes. Des projets de transformation pourraient aussi voir le jour avec la garantie d'un approvisionnement régulier. « Pour l'Ocef, qui est un outil de la Nouvelle-Calédonie au service de ses filières agroalimentaires, rappelle Adeline Cretin, la patate douce serait l'opportunité d'optimiser les infrastructures, et notamment les chambres froides, vides une partie de l'année. »

STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LA FILIÈRE

Profitant de la dynamique initiée par l'Agence rurale, Adecal-Technopole, provinces, Ocef et Chambre d'agriculture et de la pêche se sont réunis pour discuter de la structuration de la filière. « La proposition initiale consiste à organiser la filière pour mieux répondre à la demande du marché, explique Sophie Tron, responsable par intérim du pôle Végétal de la CAP-NC. L'objectif est de produire davantage afin de stabiliser l'offre sur l'année [en volume et en prix], d'éviter le gaspillage grâce au stockage au froid et à la transformation, mais aussi d'optimiser la qualité. » En la matière, quelques obstacles restent en effet à franchir, comme notamment la qualité du matériel végétal planté et la gestion des charançons. « Un plan d'action complémentaire sera mis en place pour permettre à la filière de dépasser ces obstacles », assure Sophie Tron.

Schéma de diagnostic de la filière tubercules tropicaux*



* Source : Agence rurale



« Nous avons constaté que les boutures utilisées par les producteurs sont parfois de mauvaise qualité sanitaire, avec des risques de charançons, mais aussi viraux. Alors que la qualité des tubercules dépend étroitement de celle du matériel végétal utilisé », rappelle Sophie Tron de la CAP-NC. Pour pallier cette difficulté, l'importation de matériel vitroplants et une technique éprouvée par l'Adecal-Technopole, dénommée seedbed, permettent de produire des boutures saines et de bonne qualité. L'accompagnement des pépiniéristes privés qui souhaiteraient s'engager sur ce marché est une des pistes étudiées.



LE CHARANÇON, ENNEMI NUMÉRO UN

Principal ravageur de la patate douce, le charançon peut, malgré sa petite taille, mettre à mal les champs de tubercules. « On est face à un usage orphelin : il n'existe pas de produit phytosanitaire autorisé pour lutter contre ce ravageur, explique la responsable du GDS-V, et les solutions agronomiques sont insuffisantes. Certes, les bonnes pratiques agroécologiques sont importantes, telles que la rotation des cultures et le travail du sol pour éviter la formation de fissures dans la terre, où les charançons aiment s'abriter et pondre. Mais l'objectif est de trouver et faire autoriser des produits efficaces pour éviter des pertes de récolte ou de dépréciation des tubercules qui peuvent s'élever jusqu'à 30 % en moyenne sur une parcelle bien gérée agronomiquement. »

EN
BREF



© CAP-NC - T. Rouby

Cap sur la sécurité des navires

La sécurité des navires est un point essentiel dans le développement de l'activité d'un pêcheur. La Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de ses compétences, a toute latitude pour légiférer et les professionnels, via leurs organisations respectives, ont beaucoup fait évoluer le règlement 227, relatif au NUP (navire à usage professionnel). La préparation des navires par les pêcheurs professionnels donne lieu à une visite, qui sanctionne le navire conforme avec un permis de navigation. Ce dispositif réglementaire, souvent complexe dans sa mise en œuvre, demeure parfois inadapté, malgré les dernières avancées. Suite aux assises de la pêche de 2022,

un groupe de travail regroupant les professionnels, les institutions (gouvernement et provinces) et la direction des Affaires maritimes (DAM), a été mis en place pour traiter les questions relatives aux transports et à la sécurité des navires. Le 20 septembre, s'est tenue une première réunion en présence des fédérations, de la CAP-NC, du cabinet concerné et de la DAM. Les missions du groupe : travailler sur les difficultés relatives à la réglementation, les évolutions envisagées, les améliorations organisationnelles et collaboratives entre acteurs pour adapter au mieux ce domaine sans revoir à la baisse les exigences en matière de sécurité.

Favoriser les circuits courts en province Sud

Après les assises de 2022, la fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud (FPPCPS) s'est saisie d'un sujet hautement stratégique pour la commercialisation de la pêche : l'organisation des circuits courts en province Sud. L'objectif est de faciliter la mise à disposition des produits des pêcheurs professionnels auprès des clients en légalisant une pratique culturelle : la vente en bord de route. La FPPCPS a donc organisé des rencontres avec les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Païta, Boulouparis, La Foa et Bourail pour discuter de l'encadrement des pêcheurs afin d'être en conformité avec la réglementation relative à l'occupation du domaine public et lutter ensemble contre la vente illégale. Et pour dynamiser les marchés communaux, les pêcheurs professionnels y seront présents les jours d'ouverture.



© CAP-NC

Salon de la pêche et nautique du Nord - 8^e édition

Après deux ans d'absence, le Salon de la pêche et nautique du Nord a fait son grand retour, le 21 octobre dernier. Organisé par la Fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN) conjointement à la fête de la mer à Poya sur le site de Népoui et soutenu par la CAP-NC, l'événement a tenu toutes ses promesses. Le salon, avec une quarantaine d'exposants, a accueilli plus de 800 visiteurs tout au long de la journée. Sur place, exposition de bateaux et de matériel de pêche, stands de restauration, de produits agricoles et de la mer, animations musicales et

de danse, activités nautiques (kayak, paddle et jet ski), etc. Les institutions, comme la province Nord, la direction des Affaires maritimes, la CAP-NC et la FPPN, étaient également présentes pour sensibiliser les visiteurs sur les aires protégées et la protection de l'environnement, la sécurité des navires, le rôle de la CAP-NC et des organisations professionnelles des pêches. Une belle réussite qui vient confirmer le dynamisme des professionnels et leur volonté de développer leur secteur d'activité !

Tous les jours
du lundi
au samedi !

PARTOUT EN CALÉDONIE

140^F
SEULEMENT



La Voix du Caillou
SE FAIT ENTENDRE...

Actualités
locales et régionales,
infos pratiques,
météo, programmes
TV & ciné, annonces...



EN
BREF

Les classes de qualité

Les 2 et 3 novembre, la technicienne Démarches qualité de la Chambre d'agriculture et de la pêche est intervenue auprès des élèves de 1^{ère} Sciences et Technologie de l'agronomie et du vivant (STAV) et des étudiants du BTS Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC) du lycée Michel Rocard de Pouembout. Au programme, une présentation et des échanges instructifs autour des quatre labels de qualité.

Cette rencontre, organisée par Corine Chauveau, professeure de production végétale, a eu lieu dans le cadre de la semaine des Cantines à l'unisson de Pacific Food Lab.



Comment recycler ses sacs d'engrais ?



Collecte, valorisation et traitement
des déchets agricoles

Les emballages vides de produits fertilisants (EVPP), c'est-à-dire les sacs et big-bags d'engrais et d'amendements, sont 100 % recyclables localement. Depuis plusieurs mois, Coléo a mis en place sept points de collecte et un système de big-

bags consignés pour les agriculteurs. Le taux de valorisation était de 70 % lors des premières collectes. Selon Ecopavement, partenaire de Coléo pour le recyclage, il peut être facilement amélioré en respectant les consignes suivantes :

- **Stocker** les sacs à l'abri de la pluie pour ne pas les mouiller
- **Les secouer** pour éliminer terre, paille, etc.
- **Trier** les morceaux de scotch et autres déchets pouvant se trouver à l'intérieur

+ d'infos

Association Coléo

Tél. : 78 29 83 - association.coleo@gmail.com - [f Coléo NC](#)

Le site de Valorga est en ligne



Vous souhaitez avoir des renseignements sur les produits organiques disponibles pour vos sols et vos cultures ? Valorga vient de lancer

son site internet qui vous permettra d'obtenir toutes les renseignements pratiques sur les fournisseurs locaux de matières organiques et les produits qu'ils proposent. Y figurent également les informations pour mieux connaître l'association et ses actions. Le site vise également à communiquer sur les filières de valorisation des déchets organiques qui se mettent en place sur tout le territoire.

Rendez-vous sur
www.valorga.nc



Un label de qualité pour les composts locaux

Valorga a mis en place un référentiel pour encadrer les composts produits en Nouvelle-Calédonie. Le label Racines garantit ainsi un compost 100 % local, naturel et durable et repose sur trois grands principes :

- **Qualité et stabilité** garanties par un contrôle des matières premières et des analyses régulières ;
- **Origine 100 % naturelle et locale** par la valorisation des déchets organiques locaux, dans le cadre d'une économie circulaire ;
- **Traçabilité** assurée à tous les stades du processus de fabrication du compost.

Les plateformes de compostage locales se préparent pour leur premier audit afin de pouvoir proposer un compost labellisé Racines dès 2024.

Renseignement

Valorga NC : tél. 97 18 30

valorga.nc@gmail.com

Clap de fin pour les collectes de déchets phyto



Les 8 et 15 novembre, l'association Coléo a organisé ses premières collectes de déchets phyto à la déchetterie de Boulouparis et à la plateforme de machinisme agricole de Pouembout, en partenariat avec la province Nord, la CAP-NC et le SIVM Sud. Ces collectes étaient ouvertes et gratuites pour tous les agriculteurs. Les emballages vides de produits phyto (EVPP) en plastique seront broyés par Ecotrans à Ducos et analysés par Adivalor en Métropole. En l'absence de résidus de molécules dangereuses, ils seront recyclés localement par Ecopavement. Les autres déchets, classés dangereux, seront traités en Nouvelle-Zélande ou en Allemagne par Socadis : il s'agit des produits phyto non utilisables (PPNU), bouchons des EVPP en plastique et EVPP en carton ou métal.

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les rôles de la matière organique dans les sols

La fertilité des parcelles repose sur trois composantes :

- La fertilité physique : la texture et la granulométrie du sol
- La fertilité chimique : la teneur en calcium (CaO) et en éléments nutritifs, tels que l'azote (N), le phosphore (P₂O₅) et le potassium (K₂O) ainsi que leur disponibilité pour les plantes
- La fertilité biologique : la macro et microfaune du sol consommateur de matière organique

La matière organique influe sur ces trois composantes et joue ainsi un rôle essentiel pour la qualité du sol.

La matière organique (MO) apportée au sol va être consommée progressivement par la faune du sol : c'est le processus d'humification. Il permet de stocker du carbone dans le sol et fournit de la matière organique stable, appelée humus. La minéralisation de la matière organique fournit alors des nutriments qui seront disponibles pour la nutrition des plantes. Ce processus consomme de la matière organique qu'il faudra compenser par des apports réguliers. Ces deux processus ont lieu en permanence dans les sols et constituent le cycle de la matière organique.

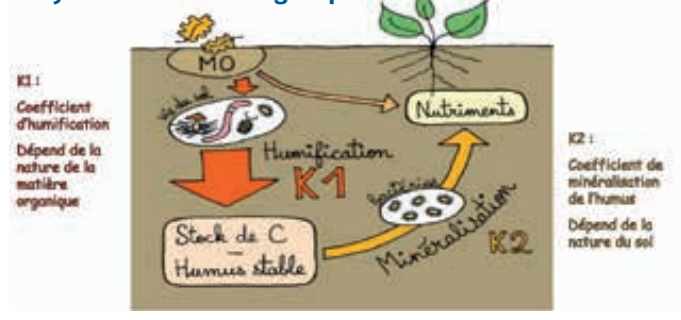
La récolte des parties aériennes (foin, maïs, fourrage, etc.) et les pratiques culturales telles que le travail du sol tendent à diminuer les taux de MO dans les sols. Pour limiter, voire compenser ces pertes, il faut restituer de la MO, avec la mise en place d'engrais verts ou par l'apport d'amendements organiques.

Sur le territoire, les filières se structurent et différents produits sont disponibles.

Les rôles de la MO dans les sols :

- Rôle physique : elle stabilise et structure les agrégats du sol, ce qui améliore la pénétration des racines, les échanges gazeux, l'infiltration de l'eau et augmente la résistance à l'érosion ;
- Rôle chimique : elle participe à la formation du complexe argilo-humique du sol, ce qui permet d'augmenter la capacité d'échanges cationiques et de limiter le lessivage des éléments. La MO joue également un rôle tampon sur le pH du sol ;
- Rôle biologique : la MO nourrit la vie du sol, et constitue un habitat propice au développement des micro et macro-organismes du sol.

Le cycle de la matière organique



➤ Fertiliser ses parcelles de fourrage/pâturage avec des produits organiques locaux

Exemples de deux produits organiques testés sur la parcelle de Nessadiou, Chambre d'agriculture et de la pêche.

Quantité des différents éléments apportés par les produits (en kg/ha) et des rendements obtenus en octobre 2023.

Produit testé	Dose apportée en tonne/ha	Azote total	Azote disponible année 1	P ₂ O ₅	K ₂ O	CaO	Matières organiques	Rendement obtenu (nb de balles/ha) Rhodes grass
Boues séchées	6,5	408	204	334	47	82	4 185	36
Cocompost de déchets verts et boues	10	168	16,8	165	45	167	1 850	17
Témoin sans apport								11

Les quantités ont été apportées pour deux ans. L'apport de produits organiques permet :

- De maintenir ou améliorer le potentiel de production des parcelles dans le temps ;
- D'améliorer la production en quantité mais également en qualité.



Pour en savoir +

Valgora - Tél. : 97 18 30
 valgora.nc@gmail.com
 CAP-NC - Alexandre Étuvé :
 aetuve@cap-nc.nc
 Valgora NC

EN
BREF

Renouvellement des Certiphyto

Une date de fin de validité figure sur vos attestations Certiphyto.
Une fois la date passée, vous n'avez plus le droit d'exercer vos activités (achat, application, distribution...) liées aux PPUA.

Pour renouveler votre Certiphyto dans un délai de six mois après la date de fin de validité, les conditions sont les suivantes :

- Pour le NC3, renouvellement soit en candidat libre, soit en formation courte (1 jour + évaluation)
- Pour le NC4, renouvellement en formation courte (2 jours + examen)

Passé ce délai, vous devrez faire un cycle complet de formation initiale.

Pour le NC1, une journée de formation est nécessaire pour son renouvellement, quel que soit le délai.



+ d'infos

**Service formation de la
Chambre d'agriculture
et de la pêche**
Tél. : 24 63 74 -
formation@cap-nc.nc



Les attestations certiphyto : vers plus de fluidité

Si vous avez rencontré des difficultés récemment pour obtenir votre attestation Certiphyto, les services officiels ont désormais amélioré leur organisation. Adressez-vous à votre organisme de formation s'il vous manque le précieux document. Dès 2024, quand vous passerez votre Certiphyto, l'organisme de formation auprès duquel vous l'aurez passé sera habilité à délivrer l'attestation d'obtention de Certiphyto provisoire à caractère officiel, valable deux mois, afin de permettre l'achat de produits et de rendre les délais administratifs transparents pour l'utilisateur.

La formation Encadrant d'équipe démarre en janvier

Pour acquérir de nouvelles compétences et obtenir leur diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'encadrant d'équipe (DNC Encadrant d'équipe), les alternants, issus entre autres du secteur agricole, vont suivre un enseignement de 9 mois en alternance (1 semaine de cours au CFA et 3 semaines en entreprise par mois). L'objectif de cette formation, qui débute en janvier prochain, est de leur permettre d'animer et d'encadrer efficacement et de manière fonctionnelle leur équipe grâce aux dernières techniques de management, et ce dans le respect des règles de sécurité.

Des places sont encore disponibles.

**Renseignement et inscription :
tél. 24 31 69**



Se former aux métiers de l'agriculture

Pour la rentrée programmée en février 2024, le Centre de formation par alternance de la CAP-NC propose deux certificats d'aptitude professionnels agricoles (CAPa) :

- CAPa Métiers de l'agriculture pour devenir ouvrier qualifié en production horticole ou arboricole
- CAPa Jardinier paysagiste pour devenir ouvrier qualifié en entretien des espaces verts et aménagements.

Chaque formation dure deux ans avec, en alternance, trois semaines par mois en exploitation et une semaine de cours théoriques et pratique au CFA.

Pour tout renseignement, contactez le service Formation de la CAP-NC. Tél. : 24 31 69 / 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

➤ Félicitations aux nouveaux diplômés !

Le 15 décembre à partir de 10h au Tennis club de l'Olympique à Sainte-Marie, le service Formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche fêtera, avec les alternants, la remise de leur diplôme, en présence du président de la CAP-NC Jean-Christophe Niaoutou et de l'élu référent formation Grégory Weiss. Pour rappel, chaque diplômé a suivi pendant deux ans soit la formation jardinier paysagiste, soit celle des métiers de l'agriculture. Une belle occasion de mettre en avant l'engagement et l'investissement de ces futurs agriculteurs ou paysagistes.

Vos prochaines formations décembre 2023 à mars 2024

THÈME	DATE	LIEU	DURÉE	PUBLIC	PAYANTE	ORGANISME DE FORMATION
THÉMATIQUES AGRICOLES*						
Initiation à la reconnaissance des maladies et ravageurs des cultures	7 décembre 2023	Dumbéa	1 jour	Agriculteurs et maraîchers	Oui	CAP-NC
Ouvrier agricole en production végétale	D'avril à août 2024	Port Laguerre, Païta	4,5 mois	Porteurs de micro-projets et futurs salariés	Non	CFPPA Sud
La planification de la production*	À définir	Port Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Les cycles lunaires*	À définir	Port Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Les techniques de multiplication des végétaux*	À définir	Port Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Comment fabriquer ses propres engrais et biopesticides à la maison ?*	À définir	Port Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Mécanisation en agriculture biologique	5 et 6 décembre 2023	Pouembout	2 jours	Professionnels	Oui	CFPPA Nord
Traitement et conditionnement de poisson	Du 5 au 7 décembre 2023	À définir	3 jours	Tout public	Non**	CFPPA Nord
Mécanisation en agriculture biologique : le travail du sol et la maîtrise des adventices	5 et 6 décembre 2023	Pouembout	2 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
Formation de formateur d'adultes (PN)	du 18 au 22 décembre 2023, du 29 janvier au 2 février 2024, du 12 au 16 février 2024	Touho	15 jours en discontinu	Tout public	Non**	CFPPA Nord
Formation de formateur d'adultes (relatif à l'agrément de la DFPC)	Session 1 : du 27 au 29 mars et du 17 au 19 avril 2024	Pouembout	2 x 2,5 jours	Tout public	Oui	CFPPA Nord
Initiation à l'apiculture	Février 2024	Pouembout	2 x 2 jours	Tout public	Oui	CFPPA Nord

CERTIPHYTO-NC (obligation réglementaire)						
CERTIPHYTO-NC 1	29 novembre	Canala	1 jour	Acheteurs et utilisateurs de PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) classés non toxiques et non CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)	Oui	CAP-NC
CERTIPHYTO-NC 3	Renouvellement en candidat libre ou test de renouvellement 1 session : 28 novembre à Voh		2 heures	Acheteurs et utilisateurs de PPUA sans restriction et agriculteurs importateurs de PPUA pour leur activité, sans revente	Oui	CAP-NC
	Renouvellement formation + évaluation 1 session : 20 décembre à Nouméa		1 jour			
CERTIPHYTO-NC 4	Renouvellement formation + évaluation 1 session : 19 et 21 décembre à Nouméa		2 jours	Importateurs et distributeurs de PPUA, conseillers agricoles et prestataires de service	Oui	CAP-NC
	5, 6, 12 et 13 décembre	Bourail	4 jours			

LES DATES DES PROCHAINES SESSIONS DES FORMATIONS CERTIPHYTO-NC
seront mises en ligne prochainement
sur le site cap-nc.nc, onglet **ENVIRONNEMENT & TERRITOIRE**, rubrique **Certiphyto**.

➤ **Pour vous inscrire aux formations CERTIPHYTO-NC, contactez le service formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche : Tél. : 24.63.74 - formation@cap-nc.nc**
La CAP-NC propose des formations Certiphyto-NC de recyclage. Inscriptions auprès du service formation.

Sous réserve de modification des dates et lieux - novembre 2023
* Ces formations seront ouvertes sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions
** Ces formations sont financées par la province Nord

■ **Pour les formations Certiphyto-NC**, d'autres dates peuvent être proposées : appelez l'organisme de formation et faites remonter votre besoin !

Vos contacts Et rendez-vous sur : [@formationagricolenc](https://www.facebook.com/formationagricolenc) 
Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie :
tél. : 24 63 74 - formation@cap-nc.nc
CFPPA Nord :
tél. : 47 70 50 / 76 89 77
cfppanord@lagoon.nc
CFPPA Sud :
tél. : 43 01 43
cfppasud@canl.nc

Fiaf
Pour les formations payantes de vos salariés,
contactez le Fiaf, Fonds interprofessionnel d'assurance formation. Tél. : 47 68 88 • contact@fiaf.nc • www.fiaf.nc

EN
BREF

Tout savoir sur les semences biologiques

Dans le cadre de PROTEGE, Bio Calédonia a travaillé avec Semae (interprofession des semences et des plants, en Métropole) pendant plus d'un an à la réalisation d'analyses de risques phytosanitaires pour faciliter l'importation de semences biologiques de pommes de terre, de maïs, de soja et de tournesol. Ce projet, mené en partenariat avec le Sivap (Service d'Inspection vétérinaire, alimentaire et rurale), a permis de proposer de nouvelles conditions d'importation pour ces quatre espèces. En parallèle, un nouveau procédé a été identifié, qui permet de garantir des semences indemnes d'insectes sans traitement insecticide, tout en conservant la qualité germinative des semences sur le long terme : la conservation sous anoxie. L'ensemble de la documentation est disponible sur le site agriculturebio.nc

Renseignements : Bio Calédonia. Tél. 79 34 21
direction@biocalledonia.nc - agriculturebio.nc



Mon compte FIAF

Le compte EDA (Espace dédié adhérent) disparaît pour laisser la place à « Mon compte FIAF », un système plus facile à utiliser, plus intuitif et accessible sur www.fiaf.nc. À compter du 1^{er} décembre, le FIAF invite donc les entreprises à créer leur compte sur ce nouvel espace en toute autonomie. Il sera possible d'y effectuer les demandes de financement et de gérer son budget formation, qui s'élève à 400 000 F pour l'année 2024.

Les conseillères du FIAF seront disponibles tous les matins de 8 h à 11 h pour assister les employeurs dans la création de leur nouveau compte.

+ d'infos

Fonds interprofessionnel d'assurance formation
Tél. : 47 68 68 (en matinée) - contact@fiaf.nc
www.fiaf.nc - [FIAF.NC](https://www.facebook.com/FIAF.NC)

Déclaration des ruches



La période de mise à jour des déclarations de rucher pour 2024 est ouverte jusqu'au 31 décembre 2023. Pour rappel, cette formalité administrative permet aux apiculteurs de bénéficier gratuitement de visites sanitaires

annuelles du réseau d'épidémiologie-surveillance apicole (Resa) et d'alertes téléphoniques lorsque qu'un cas de loque américaine (maladie à déclaration obligatoire) est déclaré à proximité de leur rucher. Elle est aussi nécessaire pour solliciter des aides provinciales ou participer au concours annuel des miels.

Et pour pouvoir améliorer l'accompagnement de la filière, le centre d'apiculture propose aux apiculteurs d'indiquer le volume de production de miel en 2022.

Le formulaire de déclaration est téléchargeable sur www.technopole.nc et à transmettre rempli à resa@adecal.nc

Opération "Gestes qui sauvent"

Groupama-Gan Pacifique propose des nouvelles sessions de formation aux gestes de premiers secours, le 14 décembre à Poindimié et le 19 décembre à Maré. D'une durée de 2 heures, elles sont totalement gratuites et ouvertes à tous, entièrement prises en charge par l'assureur. Ces formations sont organisées dans le cadre de son opération "Gestes qui sauvent" pour former les Calédoniens à pouvoir agir et parfois même sauver des vies, en attendant l'arrivée des secours. Le programme est élaboré et animé par la Croix-Rouge en Nouvelle-Calédonie.

Informations et inscriptions sur www.gestesquisauvent.nc



Retrouvez POUR 100 F cfp tous les jeudis

votre hebdomadaire
d'informations générales



Décryptage des sujets
sociétaux, politiques
et économiques
de la Nouvelle-Calédonie



Publication
chaque semaine
de vos annonces
judiciaires et légales

NOTRE RÉSEAU



Le marché paysan, un rendez-vous réussi !

Avec 2 000 visiteurs, le marché paysan du réseau Bienvenue à la ferme a, une nouvelle fois, remporté un franc succès... C'est à La Foa, au parc Soury-Lavergne dimanche 5 novembre, que s'est tenue sa 21^e édition : retour sur cet événement qui chaque année met les produits locaux en valeur.



Plus de 55 exposants, venus des quatre coins du Caillou, ont participé au marché paysan du réseau Bienvenue à la ferme, proposant des fruits et légumes, des produits transformés, de la vanille, du miel, de l'artisanat et de l'horticulture. Les visiteurs pouvaient se restaurer sur place avec des spécialités locales. Au programme de cette journée festive : initiation au claquage de fouet, concours d'épluchage de pommes de terre animé par l'Ocef, dégustations de viandes locales proposées par l'IVNC (Interprofession viande)... Les visiteurs ont pu aussi s'essayer au râpage de coco, épluchage de poteau de gaïac, égrenage de maïs, mettant ainsi en exergue les activités d'une exploitation agricole.

L'IMPORTANCE CRUCIALE DES MARCHÉS

Porté par la Chambre d'agriculture et de la pêche, ce rendez-vous, devenu incontournable, permet la rencontre du producteur et du consommateur, favorisant ainsi les circuits courts, la transparence et la traçabilité des produits. Ces marchés représentent une belle opportunité pour les producteurs locaux qui, en éliminant les intermédiaires, conservent une plus grande part des revenus de la vente de leurs produits. Ils favorisent également la relation directe entre producteurs et consommateurs, tant au niveau de la traçabilité des produits vendus que grâce à des échanges en temps réel qui contribuent à l'amélioration continue et permettent ainsi de mieux répondre aux attentes.

MISE EN AVANT DES PRODUITS DE SAISON

Les marchés paysans sont un canal efficace pour l'écoulement des produits de saison. En mettant en avant des produits frais et locaux, ils s'alignent avec le cycle naturel de production agricole. Les consommateurs ont ainsi accès à des fruits, légumes et produits de saison frais et de saveur, ce qui encourage une alimentation saine et diversifiée et aide à réduire le gaspillage alimentaire.



Pour en savoir + sur le réseau Bienvenue à la ferme

Chambre d'agriculture et de la pêche - Antenne de Bourail - **Sabrina Lucien, animatrice**
Tél. : 44 23 48 / 79 36 10 - bienvenuealaferme@cap-nc.nc - www.bienvenuealaferme.com

LE COIN DES BONNES AFFAIRES

ANIMAUX À VENDRE

Poussins fermiers cou nu, à partir de 3 semaines et plus selon disponibilités, livraison gratuite sur Koné et Pouembout
Les poussins de Tamaon - **Tél. : 77 15 95**

Visibles à la ferme La butineuse au Mont-Dore, lapins races diverses, 2000 F/l'unité.
Tél. : 86 41 38

Lot de génisses (une vingtaine), race charolaise croisée brahman, Boulouparis.
Tél. : 77 51 60

Génisses 9-12 mois, croisées demi Sénépol-Limousin Charolais.
Tél. : 79 85 50

Cheptel visible sur exploitation Haute Ouaménié, Boulouparis. 11 têtes.
Prix : 1 500 000 F
Tél. : 99 40 40 ou 82 70 37

Porcelets en sevrage, 10 000 F/unité.
Tél. : 78 22 94

Visibles à la ferme de Koligoh :
• Boucs Saanen de 7 mois, 15 000 F/unité
• Coqs Plymouth de 4 à 6 mois, 3 000 F/unité
• Lapins californiens croisés Papillon de 4 mois, 3 000 F/unité.
Tél. : 47 67 25 à partir de 18 h

Génisse prêtes Santa Mousin et Santa Charol, poids : 400 à 500 kg.
Tél. : 72 22 58

À vendre :
• Cabris castrés, 1 an pour un bon méchoui à venir chercher sur pied à Boulouparis, Prix : 5 000 F/unité
• Chèvres de réforme et boucs entiers pour consommation ou tondeuse
Tél. : 79 32 22

À vendre taureau Droughtmaster, 2 ans.
Tél. : 41 90 81

À vendre : Chèvres laitières de 12 à 18 mois 20 000 F/unité, La ferme de Koligoh (Berthe Berger). **Tél. : 47 67 25** entre 11 h et 13 h et à partir de 18 h

À vendre lot génisses Sénépol, 12 mois.
Tél. : 78 15 40

RECHERCHE

Recherche cornes de cerf en toute quantité.
Tél. : 90 05 55 ou 77 17 08

Recherche génisses, tous bovins : faire offre.
Tél. : 79 22 83

Recherche taurillon Droughtmaster.
Tél. : 50 31 81

MATÉRIEL À VENDRE

NOUVEAU Tracteur Same Dorado 70 DT de 2017 avec fourche et chargeur frontal, très bon état. Prix : 3,5 MF. Épandeur à fumier, arrière 4 hérissons, largeur ajustable et tapis d'avancement. Capacité : 8 tonnes. Prix : 1 MF
Prix pour les deux : 4,4 MF
Tél. : 85 86 96

Van 2 chevaux de marque Caprice à Dumbéa (261 658 NC). Très bon état, très peu roulé, toujours à l'abri. 2 pneus neufs.
Prix ferme : 1 000 000 F
Tél. : 84 58 79

Cuve en galva 5 000 litres.
Prix : 175 000 F, disponible à Mourange.
Tél. : 94 92 08

Presse botteuse marque Abbriata rectangulaire. Prix : 1 200 000 F
Tél. : 95 95 82

Tracteur New Holland 130 CV T6050
Prix : 3 500 000 F à débattre.
Tél. : 96 16 51

Motobineuse diesel Lonzo avec remorque de motoculteur neuve.
Prix : 220 000 F, **Tél. : 82 92 40**

Tondeuse à moutons professionnelle neuve.
Prix : 120 000 F
Tél. : 95 33 29 - edelrieu@lagoon.nc

Balles de foin rondes 250 kg Rhodes Grass :
• pour paillage : 1 000 F,
• pour nourrir les animaux (récoltes 2021) : 6 000 F
Tél. : 79 34 13 / 74 95 10 - claude.sarran@canLnc

Vends tracteur 4x4 de marque Lamborghini 75 C.
Prix : 1 500 000 F à débattre
Tél. : 94 92 08

30 plants de corossol de 6 mois disponibles à la vente à Ponérihouen.
Prix : 1 000 F le pochon
Tél. : 54 85 91 - merayruffierbaptiste@gmail.com

Tracteur Cub cadet 21 CV en panne chargé en frontal d'un Giro ripper. Prix : à débattre.
Tél. : 76 64 16

Presse à bottes rectangulaires, marque Arabiata, très bon état, à récupérer à Tontouta.

Prix : 1,6 MF, **Tél. : 74 47 81**

Groupe électrogène 2,5 kW.
Prix : 40 000 F, **Tél. : 76 48 62**

Épandeur engrais 500 litres.
Prix : 80 000 F, **Tél. : 86 80 99**

Rouleau plat, 2,20 m de largeur.
Prix : 150 000 F, **Tél. : 86 80 99**

• Râtelier pour moutons, longueur : 2,50 m, bon état,
• 1 épandeur à engrais cuve en galva
Tél. : 86 80 99

1 sous-soleuse 3 dents
Prix : 400 000 F, **Tél. : 84 00 20**

Enfonceur-pieux pendulaire rotatif HTG 5 (achat mai 2016, servi 1 fois),
Prix à l'achat : 1,715 MF, cédé à 900 000 F.
Tél. : 74 44 59 ou 47 18 01

1 bullbar nickelé pour Utah (avec 2 phares longue portée). Prix : 35 000 F
Tél. : 44 32 65 ou 76 37 73

Atomatiseur à dos de marque Solo 423, état neuf. **Tél. : 93 51 88**

Charrue Nardi 2 socs réversibles, très peu servie, visible à Koumac.
Prix : 500 000 F, **Tél. : 78 81 53**

Hydroseeder de marque Scheier modèle Eco 500, état neuf utilisé 1 fois.
Prix : 690 000 F, **Tél. : 80 02 01** - tom@mango.nc
Mango pépinière

6 pondoirs pour 60 pondieuses chacun, œufs propres et protégés. Prix : 40 000 F/unité,
Tél. : 51 97 11 - Ray Conway

Covercrop 16 disques, marque Quivogne, bon état, peu servi. Prix : 350 000 F
Tél. : 79 15 00 - Michel Marie

Un pneu de tracteur Valtra occasion (côté droit), Référence : 570/70 R34 BKT, Prix d'achat : 220 000 F, Prix de vente : 100 000 F
Tél. : 78 79 57

Tracteur Kioti 50 CV, chargeur frontal.
Prix : 2 500 000 F, **Tél. : 77 99 04**

RECHERCHE

Extracteur miel 4 cadres ou centrifugeuse et accessoires divers d'occasion.
Tél. : 84 40 74 ou barri.fel@gmail.com

Recherche bull bar Toyota 2L8 LN171 d'occasion, capot moteur. **Tél. : 50 31 81**

Recherche moteur pour tracteur TYM 903 ou équivalent Perkins. **Tél. : 79 97 86**

Recherche Massey Ferguson 835 DS pour pièces (état pas important). **Tél. : 86 01 79**

Cherche à acheter pour pièces (pignons) vieux rotavator Maletti (couleur bleu clair), même hors d'usage. **Tél. : 46 92 94 / 79 65 12**

Pour toutes vos pièces ou engins.
Devis au **85 03 74** ou pièces@jep.sarl

Recherche tracteur Universal 70 Ch pour pièces.
Tél. : 77 47 81 - Armand Persan

Recherche moteur Toyota 2L8 LN171.
Tél. : 50 31 81

LOCATION

Cherche location 6 bull Same (Italie) type Krypton 3110 pour propriété coutumière du clan Chidouhouane.
Tél. : 93 74 75

TERRAINS À VENDRE

NOUVEAU À vendre à Moindou belle propriété giboyeuse de 14,60 ha en partie boisée. Bordée par la rivière, constituée de plaine, sensiblement inclinée. Terre à 80 % cultivable et bénéficiant d'une servitude. Terrain non viabilisé, possibilité de forage. Prix : 30 MF. **Tél. : 71 01 41**

À vendre propriété 7 ha à Païta. 4 logements, tracteur, pelle, giro, etc.
Tél. : 84 63 74

À vendre à La Foa 4 ha de verger productif labélisé bio, 280 corossols, 1 000 bananiers, 2 ha en palissage de pommes liane et chouchoutes. Système d'irrigation complet avec motopompe, filtre à sable, ligne mère enterrée, goutte à goutte. Débouché commercial via coopérative pour toute la production, très bonne rentabilité. Envoyer SMS au **79 59 63** ou franck.scapassion@gmail.com

Sortie nord de Bourail, terrain de 9 hectares avec habitation, dont 5 ha en bordure de rivière.
Tél. : 77 86 79 - jp.rolly@lagoon.nc

Cause départ à la retraite vend beau terrain agricole 50 ares, arboré, viabilisé situé à Boulouparis dans lotissement très calme, à 10 min du village. Non inondable. Habitation, container, poulailler, fruitiers et production de légumes hors-sol sous serre. Wifi + fibre, vue dégagée, proche plage. Accompagnement possible. Possibilité de vendre uniquement le matériel (serres, tables, etc).
Tél. : 76 50 07 - kouare@yahoo.fr

LE COIN DES BONNES AFFAIRES ATTEND VOS ANNONCES !



Matériel d'occasion, propriétés, animaux, offres d'emploi...

Publiez vos annonces sans attendre !



Comment passer votre annonce ?

VOIR AU DOS

FORFAIT RÉVISION*

À PARTIR DE

12 900 F



*Huile moteur, filtre à huile et main d'œuvre comprise.

PRENEZ VITE RENDEZ-VOUS

TÉL : 262 262 ●

EXCLUSIVEMENT

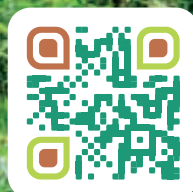
NEXUSAUTO | N!

MOTOR POOL

EN 2023

LE DISPOSITIF
DE SOUTIEN À LA
POLITIQUE PUBLIQUE
AGRICOLE PROVINCIALE
A ÉVOLUÉ.

EN SAVOIR +



Ce qui a changé :

- 1 Bonification de **20%** accessible pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans
- 2 Bonification de **20%** pour les agriculteurs qui diversifient leurs productions dans une nouvelle filière
- 3 Ouverture de l'**aide à l'emploi** sous contrat d'apprentissage en agriculture biologique (1 400 000 F/an pendant 3 ans)
- 4 Aide à la **tenue d'une comptabilité** des entreprises agricoles débutant cette pratique (jusqu'à 250 000 F/ 2 ans)
- 5 Aide à la **mise aux normes** ICPE d'exploitations agricoles créées avant 2016 (50 % jusqu'à 8 000 000 F)

